



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 2 décembre 2024, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **TATIANA CONTRERAS, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, NICOLAS ROBILLARD ET JOCELYNE CORBEIL.**

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, **LOUIS VILLENEUVE.**

Monsieur **FRANCIS DORION**, directeur général, Madame **CHRISTINE CHARTIER**, directrice générale adjointe, monsieur **STÉPHANE BROCHU**, directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier, monsieur **STEVE MÉDOU**, directeur de la gestion des actifs et des grands projets et Me **MARIE-PIER THERRIEN**, greffière adjointe étaient également présents.

<b>ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2024 À 19H00</b>
---

2024-12-564	1.	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
N.M.	2.	<b>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
	3.	<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</b>
2024-12-565	3.1	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 novembre 2024
	4.	<b>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</b>
2024-12-566	4.1	Adoption du calendrier 2025 des séances du conseil municipal
2024-12-567	4.2	Nomination de la mairesse suppléante/du maire suppléant pour la période du 1er janvier 2025 au 1er novembre 2025
2024-12-568	4.3	Nomination des membres du conseil municipal aux différents comités et commissions pour la période du 1er janvier 2025 au 1er novembre 2025
2024-12-569	4.4	Nomination des membres du conseil municipal au conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont (SODEB) pour la période du 1er janvier 2025 au 1er novembre 2025
2024-12-570	4.5	Nomination du membre du conseil municipal à titre de représentant de la Ville de Bromont auprès de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi (OHBM) pour la période du 1er janvier 2025 au 1er novembre 2025
	5.	<b>RÈGLEMENTS</b>
N.M.	5.1	Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 945-14-2024 modifiant le Règlement 945-2008, tel qu'amendé, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer des dépenses pour et au nom de la municipalité



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- |             |            |  |
|-------------|------------|--|
| N.M.        | 5.2        | Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1069-02-2024 modifiant le Règlement 1069-2019, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle  |
| N.M.        | 5.3        | Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1079-02-2024 modifiant le Règlement 1079-2021, tel qu'amendé, concernant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais                                   |
| N.M.        | 5.4        | Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1134-02-2024 modifiant le Règlement 1134-2023, tel qu'amendé, concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal                            |
| N.M.        | 5.5        | Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1150-2024 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (LIIM) pour l'exercice financier 2025                 |
| N.M.        | 5.6        | Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement d'emprunt 1152-2024 concernant une dépense et un emprunt de 1 750 000 \$ pour le réaménagement du parc Grégoire (jeux d'eau et surface multisports)               |
| N.M.        | 5.7        | Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement d'emprunt 1153-2024 décrétant des dépenses en immobilisation de 5 850 000 \$ et un emprunt de 5 350 000 \$  |
| N.M.        | 5.8        | Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement d'emprunt 1154-2024 concernant une dépense et un emprunt de 7 361 000 \$ pour les travaux de réfection des infrastructures du Parc Carrousel                      |
| N.M.        | 5.9        | Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1156-2024 augmentant le fonds de roulement d'un montant de 1 500 000 \$ pour atteindre 4 500 000 \$   |
| N.M.        | 5.10       | <b>SUJET RETIRÉ</b>   Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1157-2024 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes destiné aux centres touristiques et aux activités d'équitation          |
| 2024-12-571 | 5.11       | Adoption du Règlement 1128-02-2024 modifiant le Règlement 1128-2023, tel qu'amendé, établissant le programme de restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Bromont                           |
| 2024-12-572 | 5.12       | Adoption du Règlement 1149-2024 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2025)   |
| 2024-12-573 | 5.13       | Adoption du Règlement d'emprunt 1151-2024 concernant une dépense et un emprunt de 8 602 000 \$ pour les travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable entre la rue André et le chemin des Carrières |
|             | <b>6.</b>  | <b>AFFAIRES COURANTES</b>  |
|             | <b>6.1</b> | <b>FINANCES ET TRÉSORERIE</b>  |
| 2024-12-574 | 6.1.1      | Adoption de la liste des déboursés au 30 novembre 2024   |
| 2024-12-575 | 6.1.2      | Appropriation au poste de revenus reportés des carrières et sablières pour le financement en partie de projets autorisés lors de l'adoption du plan triennal en immobilisations 2025-2026-2027                                 |



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- |             |            |   |
|-------------|------------|---|
| 2024-12-576 | 6.1.3      | Appropriation à la réserve financière des eaux pour le financement en partie de projets autorisés lors de l'adoption du plan triennal en immobilisations 2025-2026-2027   |
| 2024-12-577 | 6.1.4      | Appropriation au poste de revenus reportés des parcs et terrains de jeux pour financer certains projets autorisés lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027   |
| 2024-12-578 | 6.1.5      | Emprunt au fonds de roulement pour le financement en partie de projets autorisés lors de l'adoption du plan triennal en immobilisations 2025-2026-2027  |
| 2024-12-579 | 6.1.6      | Financement de règlements d'emprunt via les activités de fonctionnement   |
| 2024-12-580 | 6.1.7      | Annulation du financement à même la réserve des eaux - exercice financier 2024  |
| 2024-12-581 | 6.1.8      | Annulation du financement à même le fonds de roulement - exercice financier 2024  |
|             | <b>6.2</b> | <b>TRAVAUX PUBLICS</b>  |
|             | 6.2.1      | Aucun   |
|             | <b>6.3</b> | <b>SERVICES TECHNIQUES</b>  |
| 2024-12-582 | 6.3.1      | Option d'établir une servitude de passage affectant une partie du lot 2 928 968, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, boulevard de l'Innovation  |
| 2024-12-583 | 6.3.2      | Cession du lot 2 930 796 et établissement de diverses servitudes d'infrastructures municipales hors emprise affectant une partie des lots 2 930 754 et 2 930 794 et deux parties du lot 6 512 513, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, au projet « Quartiers d'hiver », rue Nelligan  |
| 2024-12-584 | 6.3.3      | Établissement de diverses servitudes d'infrastructures municipales hors emprise affectant une partie des lots 2 930 762, 2 930 779, 2 930 780, 2 930 783, 2 930 784, 2 930 787, 2 930 793 et 2 930 800, et deux parties du lot 2 930 792, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, au projet « Quartiers d'hiver », rue Nelligan |
| 2024-12-585 | 6.3.4      | Établissement d'une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc affectant une partie du lot 2 930 020, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue Shefford  |
| 2024-12-586 | 6.3.5      | Établissement d'une servitude de tolérance affectant le lot 5 901 263, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue Soulanges  |
| 2024-12-587 | 6.3.6      | Convention à intervenir entre le Syndicat des copropriétaires des boisés de Bromont et la Ville de Bromont pour échange de terrains - 31, rue de Chambly  |
| 2024-12-588 | 6.3.7      | Amendement au protocole d'entente P2016-PAR-35 relatif au projet "Parcours Nature"  |



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- 2024-12-589 6.3.8 Autorisation de signature de la Convention d'aide financière entre la Ministre des Affaires municipales et la Ville de Bromont relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 - Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 (dossier 2038141)
- 2024-12-590 6.3.9 Demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 | Sous-volet 1.2 dans le cadre des travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable pour desservir le Domaine André
- 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 6.4.1 Aucun
- 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 2024-12-591 6.5.1 Autorisation de signature de l'entente concernant l'accès direct à certains renseignements contenus dans le système des dossiers administratifs correctionnels entre la Ville de Bromont et le ministre de la Sécurité publique
- 2024-12-592 6.5.2 Autorisation de signature du protocole d'entente de services de dépannage routier entre la Ville de Bromont et Remorquage des Cantons de l'Est inc. (2025-2029)
- 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 2024-12-593 6.6.1 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres pour l'élaboration de plans et devis pour l'ajout et la réfection de prises d'eau brute à la Centrale de traitement des eaux (CTE) (037-ST-P-24)
- 2024-12-594 6.6.2 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres pour la surveillance de chantier et contrôle qualité des matériaux, environnement et géotechnique des travaux de construction d'une conduite d'eau potable et d'égout sanitaire entre la rue André et le chemin des Carrières (001-GGP-P-25)
- N.M. 6.6.3 **SUJET REPORTÉ** | Octroi de contrat pour des travaux de remplacement des portes et fenêtres et d'amélioration de l'accessibilité universelle à Sixnar Construction inc. pour un montant de 555 097,09 \$, plus les taxes applicables (056-TP-P-24)
- 2024-12-595 6.6.4 Octroi de contrat pour les analyses de laboratoire pour le contrôle de qualité de l'eau potable et des eaux usées de la Ville de Bromont (2025-2027) à Eurofins Essais Environnementaux Canada inc. pour un montant de 52 868,25 \$, plus les taxes applicables (135-ST-I-24)
- 2024-12-596 6.6.5 Octroi de contrat pour les analyses de laboratoire pour la tarification des eaux usées industrielles de la Ville de Bromont (2025-27) à Eurofins Essais Environnementaux Canada inc. pour un montant de 42 874,80 \$, plus les taxes applicables (136-ST-I-24)
- 2024-12-597 6.6.6 Octroi de contrat pour la fourniture de sulfate ferrique pour la station d'épuration de la Ville de Bromont (2025) à Univar Solutions Canada Ltd. pour un montant de 67 554 \$, plus les taxes applicables (137-ST-I-24)
- 2024-12-598 6.6.7 Octroi de contrat en gré à gré pour les services d'un consultant externe agissant à titre de responsable technique pour Le St-John et la Place publique (2025) pour un montant de 98 805 \$, plus les taxes applicables (131-SLC-G-24)



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2024-12-599	6.6.8	Non-octroi de contrat pour les travaux d'entretien préventif et correctif des génératrices (2025-2027) (103-TP-I-24)
2024-12-600	6.6.9	Autorisation du paiement de l'avenant no 2 à Englobe Corp. au contrat initial pour le contrôle des matériaux pour la nouvelle caserne pour un montant maximal de 39 714,90 \$, plus les taxes applicables (091-ST-G-23)
2024-12-601	6.6.10	Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de carburants en vrac (CAR-2025)
2024-12-602	6.6.11	Amendement à l'entente entre la Ville de Bromont et RPA Résidence Bromont S.E.C. pour l'agrandissement de la résidence sur le lot 6 355 251
2024-12-603	6.6.12	Nomination du membre du Comité de toponymie (2025-2026)
	<b>6.7</b>	<b>URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>
N.M.	6.7.1	Dépôt de la liste des permis de construction du mois de novembre 2024
2024-12-604	6.7.2	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2024
2024-12-605	6.7.3	Approbation de plans en vertu du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :  •2024-30194 : Installation de 2 enseignes au 82-H-101, boulevard de Bromont •2024-30203 : Modification d'un stationnement au 220-2, chemin de Missisquoi
2024-12-606	6.7.4	2024-30052 : Révision : Demande d'usage conditionnel, afin de permettre l'usage « Soins de santé » au 8-101, boulevard de Bromont – Visique
2024-12-607	6.7.5	2024-30209 : Approbation du plan directeur d'aménagement de la phase 4 du projet Faubourg 1792, rue du Faubourg
2024-12-608	6.7.6	2024-30193 : Approbation de plans – Demande visant la rénovation extérieure du bâtiment et l'agrandissement du stationnement au 125, rue d'Adamsville – École St-Vincent-Ferrier
2024-12-609	6.7.7	2024-30185 : Approbation de plans – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 26, rue Smith
2024-12-610	6.7.8	2024-30190 : Demande de dérogation mineure, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (abri d'auto) dans la cour avant, à une distance minimale de 10 m de la ligne de rue au lieu de 15 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage au 450, chemin du Lac-Gale, lot 2 929 200, zone P1F-06, district Lac-Bromont
2024-12-611	6.7.9	2024-30206 : Approbation de plans – Demande visant la construction d'un bâtiment accessoire (abri d'auto) au 450, chemin du Lac-Gale
2024-12-612	6.7.10	2024-30201 : Demande de dérogation mineure, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur un site en partie en pente forte, où 34 % du terrain sera conservé à l'état naturel au lieu de 40 % minimum, tel que stipulé à l'article 185.1 du règlement de zonage 1037-2027, au 107, rue de Verchères, lot 4 827 671, zone P4M-08, district Mont-Soleil



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- 2024-12-613 6.7.11 2024-30205 : Demande de dérogation mineure, afin de permettre l'installation d'une génératrice en cour avant malgré l'interdiction prévue au tableau de l'article 11 du règlement de zonage 1037-2017, au 55, rue Enright, lot 5 088 500, zone P3M-04, district Lac-Bromont
- 2024-12-614 6.7.12 2024-30208 : Approbation de plans – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 261, rue des Amandiers
- 2024-12-615 6.7.13 2024-30210 : Approbation de plans – Demande visant l'implantation d'une résidence unifamiliale jumelée sur le lot 6 618 455, rue de l'Opale
- 2024-12-616 6.7.14 2024-30211 : Approbation de plans – Demande visant la construction de 8 résidences unifamiliales jumelées dans la phase 1B du projet Samara, rue Samara
- 2024-12-617 6.7.15 Modification de la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) numéro 444059, afin d'aliéner et d'utiliser à des fins autres qu'agricole, des parties du lot 6 085 097, chemin Perreault
- 2024-12-618 6.7.16 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour le projet Soulanges, lot 6 649 706
- 2024-12-619 6.7.17 2024-30133 : Révision : Approbation de plans – Modification du revêtement extérieur pour une nouvelle résidence unifamiliale isolée située au 44, carré des Pionnières
- 2024-12-620 6.7.18 2024-30181: Demande de changement de zonage afin de permettre la construction d'un duplex sur le lot 4 104 658, zone P4P-27, rue des Skieurs
- 2024-12-621 6.7.19 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ayant les sièges numéros 3, 4 et 5 et du président
- 6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 6.8.1 Aucun
- 6.9 DIRECTION GÉNÉRALE**
- 2024-12-622 6.9.1 Amendement au Plan de gouvernance de la Ville de Bromont
- 2024-12-623 6.9.2 Adoption du Code d'éthique et de déontologie des membres de comités de la Ville de Bromont
- 2024-12-624 6.9.3 Autorisation de signature de l'entente de droit de passage et d'usage des sentiers pour la randonnée alpine entre la Ville de Bromont, Bromont, montagne d'expériences (BME) et les Amis des sentiers de Bromont (2024-2025)
- 2024-12-625 6.9.4 Dénonciation au ministère du Transport et de la mobilité durable (MTMD) en lien avec une problématique concernant le camionnage sur les chemins municipaux
- 2024-12-626 6.9.5 Approbation d'une entente intermunicipale entre la Ville de Bromont et la MRC de Brome-Missisquoi visant à fournir et exploiter un service municipal de transport collectif (2025)
- 6.10 RESSOURCES HUMAINES**
- N.M. 6.10.1 Dépôt de la liste d'embauche



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- |             |        |   |
|-------------|--------|---|
| 2024-12-627 | 6.10.2 | Adoption de la grille des salaires étudiants, camps de jour et plage 2025   |
| 2024-12-628 | 6.10.3 | Confirmation au poste à durée indéterminée d'adjointe administrative/adjoint administratif à la direction générale, Direction générale  |
| 2024-12-629 | 6.10.4 | Confirmation au poste à durée déterminée de chargée/chargé de projet bâtiments, Direction gestion des actifs et grands projets  |
| 2024-12-630 | 6.10.5 | Nomination au poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division comptabilité et trésorière adjointe/trésorier adjoint, Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation |
| 2024-12-631 | 6.10.6 | Nomination au poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division technologie de l'information, Direction des services administratifs et soutien à l'organisation                             |
| 2024-12-632 | 6.10.7 | Nomination au poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division greffe et greffière adjointe/greffier adjoint, Direction du service du greffe et des affaires juridiques                    |
| 2024-12-633 | 6.10.8 | Nomination au poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division culture et vie communautaire, Direction relation avec la communauté et expérience citoyenne                                 |
| 2024-12-634 | 6.10.9 | Nomination au poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division sports, loisirs et événements, Direction relation avec la communauté et expérience citoyenne                                |

### 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE

- |      |     |  |
|------|-----|--|
| N.M. | 7.1 | Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal   |
| N.M. | 7.2 | Dépôt du procès-verbal de la 432e assemblée de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est, tenue le 12 septembre 2024 |
| N.M. | 7.3 | Dépôt du procès-verbal de la 433e assemblée de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est, tenue le 7 novembre 2024   |

### 8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1 Aucun

### 9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- |             |     |                           |
|-------------|-----|---------------------------|
| 2024-12-635 | 10. | <b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b> |
|-------------|-----|---------------------------|

---  
Intervention du maire avant le début de la séance soulignant certains événements :

- Rappel de la tenue de la séance extraordinaire pour le budget le 9 décembre prochain à 19h;
  - Information à l'effet qu'un dépliant sur le budget (après l'adoption du budget) sera transmis par la poste (Enjeux Postes Canada);
  - Retour sur le bris d'aqueduc et un remerciement tout particulier aux équipes pour leur efficacité;
  - Retour sur le dévoilement la programmation du St-John 2025;
  - Retour sur les mérites agricoles 2024 (relève agricole et bio-alimentaire);
  - Rappel de l'événement Festif Bromont les 7 et 8 décembre prochain;
  - Rappel de la Guignolée CAB Marguerite-Dubois le 7 décembre prochain.
-



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2024-12-564**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 décembre 2024, avec les modifications suivantes :

- Correction du titre au point suivant :
  - Point 4.5 : Nomination du membre du conseil municipal à titre de représentant de la Ville de Bromont auprès de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi (OHBM) pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2025** au 1<sup>er</sup> novembre 2025.
- Retrait du sujet suivant :
  - Point 5.10 : Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1157-2024 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes destiné aux centres touristiques et aux activités d'équitation.
- Report à la séance extraordinaire du 9 décembre 2024 à la suite de la séance extraordinaire du budget :
  - Point 6.6.3 : Octroi de contrat pour des travaux de remplacement des portes et fenêtres et d'amélioration de l'accessibilité universelle à Sixnar Construction inc. pour un montant de 555 097,09 \$, plus les taxes applicables (056-TP-P-24).

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes se prévalent de la première période de questions et font une intervention sur les sujets suivants :

Madame Michelle Champagne :

- Point 5.5 : Questionnement sur la présence du point à l'ordre du jour, compte tenu que ce point a déjà été traité en séance de novembre.
- Point 5.13 : Questionnement sur l'application du Règlement sur les redevances à ce règlement d'emprunt et sur l'opportunité de la Ville de retarder ledit règlement d'emprunt afin de permettre la refonte du Règlement sur les redevances.

Madame Danielle V. Goyette (par courriel) :

- Point 6.7.5 : Questionnement sur l'application de la nouvelle norme provinciale interdisant la construction de bâtiments résidentiels, institutionnels et récréatifs à moins de 300 m. d'une voie ferrée, à moins que l'immeuble ne protège ses occupants du bruit et des vibrations, et ce, dans le cadre de l'évaluation du plan directeur d'aménagement de la phase 4 du projet Faubourg 1792, et de manière générale, dans le cadre de tout autre projet de développement domiciliaire.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2024-12-565**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024.

**ADOPTÉE**

**2024-12-566**

### **ADOPTION DU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) stipule que tout conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires en indiquant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent qu'à cet effet, le calendrier suivant soit adopté pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal comme suit :

Janvier	Le lundi, 13 janvier	19 h	Hôtel de ville
Février	Le lundi, 3 février	19 h	Hôtel de ville
Mars	Le lundi, 10 mars	19 h	Hôtel de ville
Avril	Le lundi, 7 avril	19 h	Hôtel de ville
Mai	Le lundi, 5 mai	19 h	Hôtel de ville
Juin	Le lundi, 2 juin	19 h	Hôtel de ville
Juillet	Le lundi, 7 juillet	19 h	Hôtel de ville
Août	Le lundi, 4 août	19 h	Hôtel de ville
Septembre	Le mardi, 2 septembre	19 h	Hôtel de ville
Octobre	Le mercredi, 1 <sup>er</sup> octobre	19 h	Hôtel de ville
Novembre	Le lundi, 10 novembre	19 h	Hôtel de ville
Décembre	Le lundi, 8 décembre	19 h	Hôtel de ville

**ADOPTÉE**

**2024-12-567**

### **NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE/DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2025 AU 1ER NOVEMBRE 2025**

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) stipule que tout conseil municipal doit nommer une mairesse suppléante/un maire suppléant afin d'exercer les pouvoirs de mairesse/maire lorsque celle-ci/celui-ci est absente/absent du territoire de la municipalité ou empêché de remplir les devoirs de sa charge;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une nouvelle mairesse suppléante/un nouveau maire suppléant et son remplacement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer le conseiller Nicolas Robillard à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> novembre 2025, afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou empêché de remplir les devoirs de sa charge, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

De nommer la conseillère Tatiana Contreras à titre de substitut au maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> novembre 2025, afin d'exercer les pouvoirs de celui-ci, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

De transmettre copie de la résolution à la MRC de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-568

#### **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIFFÉRENTS COMITÉS ET COMMISSIONS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2025 AU 1ER NOVEMBRE 2025**

ATTENDU QUE le maire, suivant sa prérogative, procède à la nomination des membres du conseil municipal aux différents comités et commissions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer les membres du conseil municipal aux différents comités et commissions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> novembre 2025 :

Six (6) comités	
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Madame Jocelyne Corbeil Monsieur Michel Bilodeau
Comité circulation et sécurité routière (CCSR)	Madame Tatiana Contreras, présidente Monsieur Nicolas Robillard
Comité consultatif en environnement, développement durable et adaptation aux changements climatiques (CCEDDACC)	Madame Claire Mailhot, présidente Madame Jocelyne Corbeil
Comité de suivi de la politique familiale municipale, municipalité amie des aînés et des saines habitudes de vie (PFM-MADA-SHV)	Monsieur Jacques Lapensée, président Madame Tatiana Contreras
Comité de toponymie (CT)	Madame Claire Mailhot Madame Jocelyne Corbeil
Comité de démolition (CD)	Madame Jocelyne Corbeil Monsieur Michel Bilodeau

Sept (7) commissions	
Commission de l'environnement et développement durable (CEDD)	Madame Jocelyne Corbeil, présidente Monsieur Jacques Lapensée
Commission sur les transports et les déplacements durables (CTDD)	Monsieur Jacques Lapensée, président Madame Tatiana Contreras
Commission du vivre-ensemble (CVE)	Monsieur Michel Bilodeau, président Madame Claire Mailhot Monsieur Jacques Lapensée



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Commission des finances et affaires administratives (CFAA)	Madame Tatiana Contreras, présidente Monsieur Michel Bilodeau
Commission grands projets et gestion d'actifs (CGPGA)	Monsieur Nicolas Robillard, président Madame Jocelyne Corbeil
Commission de la sécurité publique (CSP)	Madame Claire Mailhot, présidente Monsieur Nicolas Robillard
Commission de la gestion et du développement du territoire (CGDT)	Madame Tatiana Contreras, présidente Madame Claire Mailhot

D'amender le Plan de gouvernance de la Ville de Bromont, tel qu'amendé, suivant les nominations précitées.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-569

#### **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT (SODEB) POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2025**

ATTENDU QUE selon les règlements généraux de la Société de développement économique de Bromont (SODEB), la mairesse/le maire et un/une (1) élu(e) doivent siéger au conseil d'administration de la SODEB;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer le maire et l'élu(e) qui siègeront au conseil d'administration de la SODEB pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer le maire, monsieur Louis Villeneuve, ainsi que le conseiller municipal, monsieur Nicolas Robillard, au conseil d'administration de la SODEB pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

De transmettre copie de la présente résolution à la SODEB.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-570

#### **NOMINATION DU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE BROMONT AUPRÈS DE L'OFFICE D'HABITATION DE BROME-MISSISQUOI (OHBM) POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2025**

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un(e) élu(e) pour agir à titre de représentant(e) de la Ville de Bromont auprès de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi (OHBM) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Claire Mailhot, conseillère municipale, à titre de représentante de la Ville de Bromont auprès de l'OHBM pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

De remercier monsieur Jean-Marc Savoie pour son travail au sein de l'OHBM et saluer son implication dans la vie citoyenne



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

De transmettre une copie de la présente résolution à l'OHBM.

**ADOPTÉE**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 945-14-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 945-2008, TEL QU'AMENDÉ, DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER DES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE madame la conseillère Claire Mailhot donne avis et dépose pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement 945-14-2024 modifiant le Règlement 945-2008, tel qu'amendé, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer des dépenses pour et au nom de la municipalité.

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Therrien, greffière adjointe présente et explique le projet de règlement.

**A.M.**

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1069-02-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1069-2019, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE madame la conseillère Tatiana Contreras donne avis et dépose pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement 1069-02-2024 modifiant le Règlement 1069-2019, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle.

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Therrien, greffière adjointe présente et explique le projet de règlement.

**A.M.**

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1079-02-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1079-2021, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS**

ATTENDU QUE madame la conseillère Jocelyne Corbeil donne avis et dépose pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement 1079-02-2024 modifiant le Règlement 1079-2021, tel qu'amendé, concernant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais.

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Therrien, greffière adjointe présente et explique le projet de règlement.

**A.M.**

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1134-02-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1134-2023, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU QUE madame la conseillère Jocelyne Corbeil donne avis et dépose pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement 1134-02-2024 modifiant le Règlement 1134-2023, tel qu'amendé, concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Therrien, greffière adjointe présente et explique le projet de règlement.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### **A.M.**

#### **AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1150-2024 FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (LIIM) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

ATTENDU QUE madame la conseillère Tatiana Contreras donne avis et dépose pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement 1150-2024 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (LIIM) pour l'exercice financier 2025.

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Therrien, greffière adjointe présente et explique le projet de règlement.

### **A.M.**

#### **AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1152-2024 CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 750 000 \$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC GRÉGOIRE (JEUX D'EAU ET SURFACE MULTISPORTS)**

ATTENDU QUE madame la conseillère Jocelyne Corbeil donne avis et dépose pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement d'emprunt 1152-2024 concernant une dépense et un emprunt de 1 750 000 \$ pour le réaménagement du parc Grégoire (jeux d'eau et surface multisports).

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Therrien, greffière adjointe présente et explique le projet de règlement d'emprunt.

### **A.M.**

#### **AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1153-2024 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION DE 5 850 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 350 000 \$**

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Nicolas Robillard donne avis et dépose pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement d'emprunt 1153-2024 décrétant des dépenses en immobilisation de 5 850 000 \$ et un emprunt de 5 350 000 \$.

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Therrien, greffière adjointe présente et explique le projet de règlement d'emprunt.

### **A.M.**

#### **AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1154-2024 CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 361 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU PARC CARROUSEL**

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Nicolas Robillard donne avis et dépose pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement d'emprunt 1154-2024 concernant une dépense et un emprunt de 7 361 000 \$ pour les travaux de réfection des infrastructures Parc Carrousel.

ATTENDU QUE Me Marie-Pier Therrien, greffière adjointe présente et explique le projet de règlement d'emprunt.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### A.M.

#### **AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1156-2024 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT D'UN MONTANT DE 1 500 000 \$ POUR ATTEINDRE 4 500 000 \$**

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Michel Bilodeau donne avis et dépose pour adoption lors d'une séance ultérieure le projet de Règlement 1156-2024 augmentant le fonds de roulement d'un montant de 1 500 000 \$ pour atteindre 4 500 000 \$.

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Brochu, directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier présente et explique le projet de règlement.

### N.M.

#### **SUJET RETIRÉ | AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1157-2024 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES DESTINÉ AUX CENTRES TOURISTIQUES ET AUX ACTIVITÉS D'ÉQUITATION**

### 2024-12-571

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1128-02-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1128-2023, TEL QU'AMENDÉ, ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE RESTAURATION DES BÂTIMENTS DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE BROMONT**

À ATTENDU QUE le Règlement 1128-2023 établissant le programme de restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Bromont a été adopté par le conseil municipal lors de la séance du 6 mars 2023;

ATTENDU QU'un avis de motion, dépôt et présentation du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1128-02-2024 modifiant le Règlement 1128-2023, tel qu'amendé, établissant le programme de restauration des bâtiments de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-572

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1149-2024 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2025)**

---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe mentionne les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

---

ATTENDU QUE l'avis de motion, le dépôt et la présentation du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1149-2024 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2025).

**ADOPTÉE**

### 2024-12-573

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1151-2024 CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 8 602 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE ENTRE LA RUE ANDRÉ ET LE CHEMIN DES CARRIÈRES**

ATTENDU QU'un avis de motion, dépôt et présentation du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement d'emprunt 1151-2024 concernant une dépense et un emprunt de 8 602 000 \$ pour les travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable entre la rue André et le chemin des Carrières.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-574

#### **ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 NOVEMBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des déboursés au 30 novembre 2024, au montant de 5 245 579,61 \$ à payer par le fonds d'administration, la dite liste se détaillant comme suit :

Caisse des déboursés :

Chèques	440 645,98 \$
ACCEO Transphere	3 663 284,21 \$
TelNat	312 645,49 \$

Paies nettes versées le :

14-11-2024	403 236,30 \$
28-11-2024	425 767,63 \$

Total : **5 245 579,61 \$**

**Faits saillants :**

Chèques	Montant	Description des paiements
2254	798 996,86 \$	Comco entrepreneurs en bâtiments : construction nouvelle caserne pompiers
2101	795 000,00 \$	Société développement économique de Bromont (SODEB) : projet de construction
2236	464 670,62 \$	Construction Gératek Ltée : construction centre de gestion des actifs (CGA)



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2414	387 832,48 \$	Excavations St-Pierre & Tremblay : travaux remplacement aqueduc boulevard Bromont
2433	315 138,66 \$	Eurovia Québec construction : pavage majeur réfection rues
2277	132 221,25 \$	Machinerie Forget : octroi de contrat en gré à gré équipement
2354	86 177,39 \$	Groupe Mécano : libération retenue – poste de pompage
51229	46 549,93 \$	Sanivac : vidanges des fosses septiques

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de ces dépenses.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-575

#### **APPROPRIATION AU POSTE DE REVENUS REPORTÉS DES CARRIÈRES ET SABLIERES POUR LE FINANCEMENT EN PARTIE DE PROJETS AUTORISÉS LORS DE L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

ATTENDU l'adoption du programme triennal en immobilisations 2025-2026-2027, conformément à la résolution 2024-10-516;

ATTENDU le financement de projets par les revenus reportés des carrières et sablières;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier un montant de 482 250 \$ au poste de revenus reportés des carrières et sablières pour financer le projet suivant :

SERVICE	NUMÉRO DE PROJET	DESCRIPTION	MONTANT ALLOUÉ
Travaux publics	TP2025-009	Rechargement de chemin de gravier	482 250 \$
<b>Total financé par les revenus reportés</b>			<b>482 250 \$</b>

**ADOPTÉE**

### 2024-12-576

#### **APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DES EAUX POUR LE FINANCEMENT EN PARTIE DE PROJETS AUTORISÉS LORS DE L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

ATTENDU l'adoption du programme triennal en immobilisations 2025-2026-2027, conformément à la résolution 2024-10-516;

ATTENDU le financement de projets par la réserve financière des eaux;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier un montant de 850 775 \$ à la réserve financière des eaux pour financer les projets suivants :



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

SERVICE	NUMÉRO DE PROJET	DESCRIPTION	MONTANT ALLOUÉ
Services techniques	ST2023-009	Divers travaux de maintenance à la CTE	131 250 \$
	ST2023-019	Remplacement d'une conduite d'aqueduc 200 mm dans le Golf	105 000 \$
	ST2025-025	Prolongement des infrastructures rue Stanstead	157 500 \$
Travaux publics	TP2025-007	Maintien actifs - eau potable	331 025 \$
	TP2025-402	Maintien actifs - Berthier	52 500 \$
	TP2025-404	Maintien actifs - Dorchester	73 500 \$
<b>Total financé par la réserve des eaux</b>			<b>850 775 \$</b>

**ADOPTÉE**

### 2024-12-577

#### **APPROPRIATION AU POSTE DE REVENUS REPORTÉS DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX POUR FINANCER CERTAINS PROJETS AUTORISÉS LORS DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, conformément à la résolution 2024-10-516;

ATTENDU le financement de projets par les revenus reportés des parcs et terrains;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier un montant de 42 000 \$ au poste de revenus reportés des parcs et terrains pour financer le projet suivant :

SERVICE	NUMÉRO DU PROJET	DESCRIPTION	MONTANT ALLOUÉ
Loisirs	LO2025-004	Aménagement d'un sentier le long de la rivière du quartier Natura	42 000 \$
<b>Total financé par les revenus reportés parcs</b>			<b>42 000 \$</b>

**ADOPTÉE**

### 2024-12-578

#### **EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT EN PARTIE DE PROJETS AUTORISÉS LORS DE L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

ATTENDU l'adoption du programme triennal en immobilisations 2025-2026-2027, conformément à la résolution 2024-10-516;

ATTENDU QUE certains projets nécessitent un emprunt au fonds de roulement pour le financement de ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier un montant de 1 391 275 \$ au fonds de roulement pour financer les projets suivants :

SERVICE	NUMÉRO DE PROJET	DESCRIPTION	MONTANT ALLOUÉ
Communications	CO2025-001	Refonte du site internet et guichet unique	63 025 \$
Informatique	IF2021-002	Remplacement et acquisition d'équipement informatique	50 000 \$
Loisirs	LO2025-001	Projet de bâtiment sanitaire et stationnement plage du lac Bromont	108 000 \$
	LO2025-002	Achat d'équipements pour l'aréna	83 000 \$
	LO2025-003	Étude de besoins, mise à niveau aréna, lieu de milieu de vie et de guichet unique	52 500 \$
	LO2025-007	Rideaux protecteurs et équipements techniques place publique	47 250 \$
Police	PO2025-001	Vélos électriques policiers	16 250 \$
	PO2025-002	Renouvellement de la flotte de véhicules	218 500 \$
	PO2025-004	Remorque pour VTT	12 500 \$
	PO2025-005	Vestes pare-balles	7 500 \$
Services techniques	ST2022-006	Aire de virage rue Coveduck	50 000 \$
	ST2023-017	Réfection la rue Pierre-Bellefleur et aménagement de stationnement	131 250 \$
	ST2024-007	Réfection du boulevard de l'aéroport	30 000 \$
	ST2025-021	Drainage pluvial entre Stanstead et Verchères	42 000 \$
	ST2025-022	Drainage pluvial - #204 Deux-Montagnes	115 500 \$
	ST2025-024	Prolongement de trottoir rue Legault	52 500 \$
Travaux publics	TP2025-001	Télémétrie - infrastructures égoût et aqueduc	12 100 \$
	TP2025-003	Véhicules - maintien d'actif	115 500 \$
	TP2025-014	Construction d'un trottoir rue Brousseau	70 500 \$
	TP2025-016	Nouvelles bornes de recharge	21 000 \$
	TP2025-202	Maintien actifs - Caserne #2 (Adamsville)	42 000 \$
	TP2025-300	Maintien actifs - Garage municipal	8 400 \$
	TP2025-702	Maintien actifs - CCSJ	42 000 \$
<b>Total financé par le fonds de roulement</b>			<b>1 391 275 \$</b>

**ADOPTÉE**

**2024-12-579**

### **FINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT VIA LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède des liquidités pour éviter une partie du financement permanent du Règlement d'emprunt 1139-2024;

ATTENDU le Règlement d'emprunt 1139-2024, autorisant des dépenses en immobilisations de 22 260 000 \$;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement d'emprunt le 4 avril 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite plutôt acquitter une partie de ces dépenses de ce projet à même ses activités de fonctionnement, soit un montant de 2 000 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier à même les activités de fonctionnement de l'année 2024 et ne pas financer de façon permanente ce montant pour ce dit règlement d'emprunt.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-580

#### ANNULATION DU FINANCEMENT À MÊME LA RÉSERVE DES EAUX - EXERCICE FINANCIER 2024

ATTENDU le financement à même la réserve des eaux de certaines dépenses en immobilisations;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés;

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT ALLOUÉ	MONTANT NÉCESSAIRE	ÉCART
Services techniques	Étude pour l'augmentation de capacité des étangs aérés	60 000,00 \$	57 906,00 \$	(2 094,00) \$
	Affaissement bâtiment CTE	70 000,00 \$	37 889,20 \$	(32 110,80) \$
	Distribution auxiliaire CTE	126 000,00 \$	55 500,00 \$	(70 500,00) \$
	Études préparatoires pour projets techniques	95 000,00 \$	71 177,16 \$	(23 822,84) \$
	Nettoyage de la conduite d'égout du poste de pompage #7	245 000,00 \$	- \$	(245 000,00) \$
	Génératrices pour station de pompage	50 000,00 \$	4 209,65 \$	(45 790,35) \$
	Études préparatoires et conception de plan et devis divers projets	180 000,00 \$	226 204,38 \$	46 204,38 \$
	Projets de gestion d'eau potable	147 000,00 \$	100 593,12 \$	(46 406,88) \$
	Mise à niveau du système de contrôle de la CTE	140 000,00 \$	23 977,03 \$	(116 022,97) \$
	Étude géotechnique Stanstead	55 000,00 \$	52 451,76 \$	(2 548,24) \$
	Travaux poste de pompage #7	450 000,00 \$	- \$	(450 000,00) \$
	Projets de gestion d'eau potable	230 000,00 \$	154 271,00 \$	(75 729,00) \$
	Études, plan et devis, travaux divers projets	160 000,00 \$	92 365,10 \$	(67 634,90) \$
	Divers travaux de maintenance à la CTE	145 000,00 \$	79 730,86 \$	(65 269,14) \$
	Campagne de mesure de débit	45 000,00 \$	34 205,98 \$	(10 794,02) \$
	Plan de protection de la source d'eau potable	24 000,00 \$	- \$	(24 000,00) \$
	Travaux de maintenance à la CTE	175 000,00 \$	125 000,00 \$	(50 000,00) \$
Travaux publics	Achat d'équipements divers distribution eau potable	38 000,00 \$	- \$	(38 000,00) \$
	Achat d'équipements divers distribution eau potable	32 200,00 \$	- \$	(32 200,00) \$
	Ajout vanne aqueduc Aéroport	63 000,00 \$	26 624,83 \$	(36 375,17) \$
<b>TOTAL</b>				<b>(1 388 093,93) \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
 APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement de certaines dépenses en immobilisations à même la réserve des eaux pour l'exercice financier 2024 pour un montant de 1 388 093,93 \$.

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-581

#### ANNULATION DU FINANCEMENT À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT - EXERCICE FINANCIER 2024



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE certains projets ont été financés à même le fonds de roulement pour l'exercice financier 2024 et les années antérieures;

ATTENDU QUE des projets ont des variations entre le financement prévu et la dépense réelle et que les variations sont présentées au tableau ci-dessous;

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT ALLOUÉ	MONTANT NÉCESSAIRE	ÉCART
Incendie	Équipement sauvetage en pente	9 655,00 \$	- \$	(9 655,00) \$
	Acquisition de véhicule hybride	65 000,00 \$	16 586,63 \$	(48 413,37) \$
	Remplacement autopompe #261	31 000,00 \$	- \$	(31 000,00) \$
Police	Remplacement VTT et remorque	10 000,00 \$	- \$	(10 000,00) \$
	Vélo électrique	10 000,00 \$	- \$	(10 000,00) \$
	Radar pédagogique sur remorque	15 000,00 \$	15 316,62 \$	316,62 \$
	Vélo électrique policiers à vélo	17 060,00 \$	- \$	(17 060,00) \$
	Vestes pare-balles	37 090,00 \$	29 291,51 \$	(7 798,49) \$
Services techniques	Aménagement du parc Legault	18 000,00 \$	14 855,74 \$	(3 144,26) \$
	Travaux de sécurisation des abords d'écoles	150 000,00 \$	125 873,64 \$	(24 126,36) \$
Travaux publics	Achat d'équipements spécialisés	111 500,00 \$	110 040,66 \$	(1 459,34) \$
	Remplacement poubelles rue Shefford	45 000,00 \$	32 954,37 \$	(12 045,63) \$
	Ajout de contrôle d'accès aux réservoirs	17 100,00 \$	- \$	(17 100,00) \$
	Bornes de recharge	21 000,00 \$	13 874,98 \$	(7 125,02) \$
	Relocalisation station vidange BIT	37 280,00 \$	- \$	(37 280,00) \$
<b>TOTAL</b>				<b>(235 890,85) \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement à même le fonds de roulement pour l'exercice financier 2024 pour un montant de 235 890,85 \$.

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-582

#### **OPTION D'ÉTABLIR UNE SERVITUDE DE PASSAGE AFFECTANT UNE PARTIE DU LOT 2 928 968, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, BOULEVARD DE L'INNOVATION**

ATTENDU QU'un projet d'incubateur-accelérateur est en cours de construction sur le lot 6 564 095, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, correspondant au 1415, boulevard de l'Innovation;

ATTENDU QU'il est nécessaire que l'incubateur-accelérateur soit desservi par les réseaux techniques urbains pour répondre à ses besoins en télécommunication et en alimentation électrique;

ATTENDU QUE les réseaux techniques urbains pour l'installation de leurs infrastructures relativement à la desserte de l'incubateur-accelérateur nécessitent l'établissement d'une servitude de passage sur un immeuble appartenant à la Ville de Bromont;

ATTENDU QU'une option d'établir une servitude de passage doit être signée préalablement à l'installation des infrastructures des réseaux techniques urbains que sont celles de Bell Canada et d'Hydro-Québec sur les lieux;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est consentante à la signature de l'option d'établir une servitude de passage et à établir par la suite une servitude de passage en faveur d'immeuble appartenant à Bell Canada et Hydro-Québec pour la desserte de l'incubateur-accélérateur;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'option d'établir une servitude de passage en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'option d'établir une servitude de passage affecte une partie du lot 2 928 968, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de deux cent soixante-sept mètres carrés (267,0 m<sup>2</sup>), tel que montrée à la description technique préparée par monsieur Kevin Migué, arpenteur-géomètre, portant sa minute 13 275, dossier 2014-511.

De mandater le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'option d'établir une servitude de passage soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

Que le projet d'acte de servitude de passage affectant une partie du lot 2 928 968, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de deux cent soixante-sept mètres carrés (267,0 m<sup>2</sup>), tel que montrée à la description technique préparée par monsieur Kevin Migué, arpenteur-géomètre, portant sa minute 13 275, dossier 2014-511, soit présenté ultérieurement au conseil pour acceptation et identification des signataires.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-583**

#### **CESSION DU LOT 2 930 796 ET ÉTABLISSEMENT DE DIVERSES SERVITUDES D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES HORS EMPRISE AFFECTANT UNE PARTIE DES LOTS 2 930 754 ET 2 930 794 ET DEUX PARTIES DU LOT 6 512 513, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, AU PROJET « QUARTIERS D'HIVER », RUE NELLIGAN**

ATTENDU QUE le conseil a accepté le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Bromont et la société Immobilier Ski Bromont inc. relativement aux travaux municipaux à réaliser pour le projet « Quartiers d'hiver » en vertu de sa résolution portant le numéro 2002-03-075, en date du 4 mars 2002;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, la société Immobilier Ski Bromont inc. s'est engagée à céder le lot 2 930 796 en raison de la présence d'infrastructures municipales et d'établir diverses servitudes d'infrastructures municipales hors emprise affectant une partie des lots 2 930 754 et 2 930 794, et deux parties du lot 6 512 513, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, au projet « Quartiers d'hiver », rue Nelligan;

ATTENDU QUE la société Immobilier Ski Bromont inc. a vendu les lots affectés par la cession et les présentes servitudes et que ces nouveaux propriétaires sont consentants à procéder à l'établissement de ces servitudes pour se conformer aux engagements du protocole d'entente mentionné précédemment;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de cession et établissant une servitude d'égout sanitaire, une servitude d'égout sanitaire et d'égout pluvial et une servitude d'égout sanitaire, d'égout pluvial et pour deux (2) points de rejet des eaux pluviales au projet « Quartiers d'hiver », rue Nelligan, rédigé par Me Karen Osborne, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Bromont acquière le lot 2 930 796, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, affecté par diverses infrastructures municipales.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Que cette cession est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$) et des engagements prévus au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Bromont et la société Immobilier Ski Bromont inc.

Qu'une servitude d'égout sanitaire soit établie contre une partie des lots 2 930 754 et 6 512 513, en faveur des lots 2 928 586, 2 928 938 et 2 930 796, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, appartenant à la Ville de Bromont, ayant une superficie respective de deux cent trente-quatre mètres carrés et six dixièmes (234,6 m<sup>2</sup>) et cent soixante-dix-neuf mètres carrés et cinq dixièmes (179,5 m<sup>2</sup>), tel que montrées à la description technique préparée par monsieur Kevin Migué, arpenteur-géomètre, portant sa minute 12 675, dossier 2018-432.

Qu'une servitude d'égout sanitaire et d'égout pluvial soit établie contre une partie du lot 2 930 794 en faveur des lots 2 928 586, 2 928 938 et 2 930 796, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, appartenant à la Ville de Bromont, ayant une superficie de mille deux cent soixante et onze mètres carrés (1 271,0 m<sup>2</sup>), tel que montrée à la description technique préparée par monsieur Kevin Migué, arpenteur-géomètre, portant sa minute 12 675, dossier 2018-432.

Qu'une servitude d'égout sanitaire, d'égout pluvial et pour deux (2) points de rejet des eaux pluviales soit établie contre une partie du lot 6 512 513, en faveur des lots 2 928 586, 2 928 938 et 2 930 796, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, appartenant à la Ville de Bromont, ayant une superficie de quatre cent trente-deux mètres carrés et cinq dixièmes (432,5 m<sup>2</sup>), tel que montrée à la description technique préparée par monsieur Kevin Migué, arpenteur-géomètre, portant sa minute 12 675, dossier 2018-432.

Que chacune de ces servitudes est consentie pour la somme d'un dollar (1 \$) et en exécution du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Bromont et la société Immobilier Ski Bromont inc.

D'accepter le projet d'acte de cession et établissant une servitude d'égout sanitaire, une servitude d'égout sanitaire et d'égout pluvial et une servitude d'égout sanitaire, d'égout pluvial et pour deux (2) points de rejet des eaux pluviales hors emprise au projet « Quartiers d'hiver », rue Nelligan, soumis par Me Karen Osborne, notaire.

De mandater le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte de cession et établissant une servitude d'égout sanitaire, une servitude d'égout sanitaire et d'égout pluvial et une servitude d'égout sanitaire, d'égout pluvial et pour deux (2) points de rejet des eaux pluviales hors emprise au projet « Quartiers d'hiver », rue Nelligan, ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-584**

#### **ÉTABLISSEMENT DE DIVERSES SERVITUDES D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES HORS EMPRISE AFFECTANT UNE PARTIE DES LOTS 2 930 762, 2 930 779, 2 930 780, 2 930 783, 2 930 784, 2 930 787, 2 930 793 ET 2 930 800, ET DEUX PARTIES DU LOT 2 930 792, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, AU PROJET « QUARTIERS D'HIVER », RUE NELLIGAN**

ATTENDU QUE le conseil a accepté le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Bromont et la société Immobilier Ski Bromont inc. relativement aux travaux municipaux à réaliser pour le projet « Quartiers d'hiver » en vertu de sa résolution portant le numéro 2002-03-075, en date du 4 mars 2002;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, la société Immobilier Ski Bromont inc. s'est engagée à établir diverses servitudes d'infrastructures municipales hors emprise affectant une partie des lots 2 930 762, 2 930 779, 2 930 780, 2 930 783, 2 930 784, 2 930 787, 2 930 793 et 2 930 800, et deux parties du lot 2 930 792, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, au projet « Quartiers d'hiver », rue Nelligan;

ATTENDU QUE la société Immobilier Ski Bromont inc. a vendu les lots affectés par les présentes servitudes et que ces nouveaux propriétaires sont consentants à procéder l'établissement de ces servitudes pour se conformer aux engagements du protocole d'entente mentionné précédemment;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte établissant une servitude d'égout sanitaire et d'égout pluvial et une servitude d'égout sanitaire au projet « Quartiers d'hiver », rue Nelligan, rédigé par Me Karen Osborne, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'une servitude d'égout sanitaire et d'égout pluvial soit établie contre une partie des lots 2 930 762 et 2 930 779, en faveur des lots 2 928 586, 2 928 938 et 2 930 796, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, appartenant à la Ville de Bromont, ayant une superficie respective de quatre mètres carrés et six dixièmes (4,6 m<sup>2</sup>) et un mètre carré et six dixièmes (1,6 m<sup>2</sup>), tel que montrées à la description technique préparée par monsieur Kevin Migué, arpenteur-géomètre, portant sa minute 12 675, dossier 2018-432.

Qu'une servitude d'égout sanitaire soit établie contre une partie des lots 2 930 779, 2 930 780, 2 930 783, 2 930 784, 2 930 787, 2 930 793 et 2 930 800 et deux parties du lot 2 930 792 en faveur des lots 2 928 586, 2 928 938 et 2 930 796, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, appartenant à la Ville de Bromont, ayant une superficie respective de quatre mètres carrés et huit dixièmes (4,8 m<sup>2</sup>), vingt-huit mètres carrés et quatre dixièmes (28,4 m<sup>2</sup>), trente-quatre mètres carrés et trois dixièmes (34,3 m<sup>2</sup>), deux mètres carrés et quatre dixièmes (2,4 m<sup>2</sup>), dix-sept mètres carrés et quatre dixièmes (17,4 m<sup>2</sup>), cent quatre-vingt-trois mètres carrés et deux dixièmes (183,2 m<sup>2</sup>), cinquante-quatre mètres carrés et un dixième (54,1 m<sup>2</sup>), dix-sept mètres carrés et cinq dixièmes (17,5 m<sup>2</sup>) et soixante-deux mètres carrés et six dixièmes (62,6 m<sup>2</sup>), tel que montrées à la description technique préparée par monsieur Kevin Migué, arpenteur-géomètre, portant sa minute 12 675, dossier 2018-432.

Que chacune de ces servitudes est consentie pour la somme d'un dollar (1 \$) et en exécution du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Bromont et la société Immobilier Ski Bromont inc.

D'accepter le projet d'acte établissant une servitude d'égout sanitaire et d'égout pluvial et une servitude d'égout sanitaire hors emprise au projet « Quartiers d'hiver », rue Nelligan, soumis par Me Karen Osborne, notaire.

De mandater le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte établissant une servitude d'égout sanitaire et d'égout pluvial et une servitude d'égout sanitaire hors emprise au projet « Quartiers d'hiver », rue Nelligan, ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2024-12-585**

### **ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC AFFECTANT UNE PARTIE DU LOT 2 930 020, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE le conseil a accepté la convention intervenue entre la société Immobilier Ski Bromont inc. et la Ville de Bromont en vertu de la résolution portant le numéro 2024-11-527, à son assemblée du 4 novembre 2024;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, la société Immobilier Ski Bromont inc. s'est engagée à établir une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc en raison du passage d'un nouvel intercepteur d'égout sanitaire et d'un aqueduc adjacent affectant une partie du lot 2 930 020, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, en faveur d'immeuble appartenant à la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Qu'une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc en raison du passage d'un nouvel intercepteur d'égout sanitaire et d'un aqueduc adjacent soit établie contre une partie du lot 2 930 020, en faveur des lots 2 928 586, 2 928 938 et 2 929 772, 2 930 050 et 2 930 056, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, appartenant à la Ville de Bromont, ayant une superficie de quatre mille trois cent neuf mètres carrés et quatre dixièmes (4 309,4 m<sup>2</sup>), tel que montrée à la description technique préparée par monsieur Alexandre Ouellet, arpenteur-géomètre, portant sa minute 803, dossier GBY10105023-15.

Que cette servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc est consentie pour la somme de cent quarante-quatre mille dollars (144 000 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier la somme nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

Qu'il fût convenu entre les parties, à la signature de la convention, que l'établissement de cette servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc et sa publication au registre foncier se réalise au plus tard en mars 2025 permettant ainsi la disponibilité nécessaire au budget de la Ville de Bromont pour l'année 2025.

D'accepter le projet d'acte de servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

De mandater le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte de servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc soumis au soutien des présentes substantiellement de même forme et teneur ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-586**

#### **ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE AFFECTANT LE LOT 5 901 263, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE SOULANGES**

ATTENDU QUE le conseil a approuvé, par sa résolution 2023-11-578, adoptée le 6 novembre 2023, la signature du protocole d'entente P2023-SOU-52 relatif aux travaux municipaux du projet Soulanges, lequel protocole d'entente a été signé par les parties le 9 novembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil a approuvé, par sa résolution 2024-10-477, adoptée le 7 octobre 2024, la signature de l'amendement 01 au protocole d'entente P2023-SOU-52, lequel amendement a été signé par les parties le 23 octobre 2024;

ATTENDU QU'en vertu du protocole d'entente P2023-SOU-52 tel qu'amendé, le titulaire s'est engagé à faire publier une servitude de tolérance de bruit et autres inconvénients liés à la proximité de la voie ferrée et à la circulation des véhicules sur cette voie ferrée (train et véhicule d'entretien) affectant l'ensemble du lot 5 901 263, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE le titulaire a mandaté Me Sylvain Lavallée, notaire pour la préparation de l'acte de servitude de tolérance;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte établissant une servitude de tolérance rédigé par Me Sylvain Lavallée, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'une servitude de tolérance de bruit et autres inconvénients liés à la proximité de la voie ferrée et à la circulation des véhicules sur cette voie ferrée (train et véhicule d'entretien) soit établie contre le lot 5 901 263, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, en faveur des lots 2 929 050, 2 929 074, 2 929 760, 2 929 762 et 2 928 938, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, appartenant à la Ville de Bromont.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Que cette servitude de tolérance est consentie à titre gratuit en considération des engagements prévus au protocole d'entente P2023-SOU-52 tel qu'amendé.

D'accepter le projet d'acte établissant une servitude de tolérance soumis par Me Sylvain Lavallée, notaire.

De mandater le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte établissant une servitude de tolérance soumis au soutien des présentes substantiellement de même forme et teneur ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2024-12-587**

### **CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DES BOISÉS DE BROMONT ET LA VILLE DE BROMONT POUR ÉCHANGE DE TERRAINS - 31, RUE DE CHAMBLY**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est propriétaire du lot 3 474 124, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE le Syndicat des copropriétaires des boisés de Bromont est propriétaire du lot 2 930 106, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, étant la partie commune de la copropriété;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a constaté l'empiètement d'aménagements, tel que des entrées charretières et des cases de stationnement empiétant sur sa propriété;

ATTENDU QUE la situation doit être régularisée;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et le Syndicat des copropriétaires des boisés de Bromont désirent s'entendre sur les modalités d'un acte d'échange à intervenir de parcelles de leur immeuble respectif permettant de régulariser la situation;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu au préalable une copie du projet de convention;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Bromont accepte les termes de la convention à intervenir avec le Syndicat des copropriétaires des boisés de Bromont.

De mandater le directeur du service de la gestion des actifs et des grands projets à signer pour et au nom de Ville de Bromont, une convention substantiellement de mêmes forme et teneur que le projet soumis au soutien des présentes.

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2024-12-588**

### **AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE P2016-PAR-35 RELATIF AU PROJET "PARCOURS NATURE"**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a approuvé par sa résolution 2016-03-137, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 7 mars 2016, la signature du protocole d'entente P2016-PAR-35 avec 9280-6736 Québec inc. (ci-après le « promoteur »), afin de réaliser les travaux municipaux du projet « Parcours Nature », lequel protocole d'entente a été signé par les parties le 10 mars 2016;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a approuvé par sa résolution 2017-12-857, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 4 décembre 2017, la signature d'un amendement au protocole d'entente P2016-PAR-35 avec le promoteur, afin de réaliser les travaux municipaux de la phase 3 du projet « Parcours Nature », lequel amendement a été signé le 1<sup>er</sup> février 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a approuvé par sa résolution 2019-01-014, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 14 janvier 2019, la signature d'un amendement au protocole d'entente P2016-PAR-35 avec le promoteur, afin de modifier le tracé de desserte en réseaux techniques urbains, lequel amendement a été signé le 16 janvier 2019;

ATTENDU QUE toutes les phases du projet ont obtenu une autorisation de prolongement d'infrastructures;

ATTENDU QUE les travaux de la troisième étape n'ont pas été réalisés sur l'ensemble du projet et que ces travaux sont projetés en 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie d'un projet d'amendement au protocole d'entente prévoyant que la responsabilité de l'entretien hivernal soit confiée à la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et le promoteur sont d'accord pour modifier le protocole d'entente P2016-PAR-35;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le directeur du service de la gestion des actifs et des grands projets à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'amendement au protocole d'entente P2016-PAR-35, de même forme et teneur que le projet soumis au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

**2024-12-589**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET LA VILLE DE BROMONT RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 - RENOUVELLEMENT DE CONDUITES D'EAU DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 (DOSSIER 2038141)**

ATTENDU les travaux de renouvellement de conduites sur le boulevard de Bromont;

ATTENDU la réception de la Convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Bromont relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 - Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 (dossier 2038141);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont préalablement pris connaissance de ladite Convention;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

De mandater le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, la Convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Bromont relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 - Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 (dossier 2038141), ainsi que tout autre document afférent à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2024-12-590**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 | SOUS-VOLET 1.2 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE POUR DESSERVIR LE DOMAINE ANDRÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont (Municipalité) a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

La Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023.

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts.

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

De transmettre une copie de cette résolution avec ladite demande.

D'autoriser le directeur de la gestion des actifs et des grands projets à signer la demande, la convention d'aide financière ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2024-12-591**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT L'ACCÈS DIRECT À CERTAINS RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LE SYSTÈME DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS CORRECTIONNELS ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et le ministère de la Sécurité publique sont des organismes visés par l'article 3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ. c. A-2.1);

ATTENDU QUE le corps de police de la Ville de Bromont désire bénéficier, aux fins de l'application de certaines lois, d'un accès direct à certains renseignements contenus dans la banque de données du système de gestion des dossiers administratifs correctionnels « DACOR » ou tout autre système qui se substituera à ce dernier;

ATTENDU QUE certains renseignements colligés dans la banque de données correctionnelle sont nécessaires aux corps de police afin de respecter les devoirs et obligations qui leur sont imposés par la loi, notamment aux fins de l'application du Code criminel (RLRQ c. 46), et de ses lois connexes, des lois statutaires fédérales, provinciales et des règlements municipaux;

ATTENDU QUE l'entente concernant l'accès direct à certains renseignements contenus dans le système des dossiers administratifs correctionnels (Entente) est d'une durée d'un (1) an, renouvelable automatiquement chaque année, à moins que l'une des parties ne transmette à l'autre partie, au moins 90 jours avant la date de son renouvellement, un avis écrit l'informant de son intention de ne pas renouveler l'Entente;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont préalablement pris connaissance de l'Entente;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la directrice du service de police et directrice de la Direction de la sécurité publique ou, en son absence, la directrice adjointe du service de police, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'Entente, ainsi que tout autre document afférent à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2024-12-592**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE SERVICES DE DÉPANNAGE ROUTIER ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET REMORQUAGE DES CANTONS DE L'EST INC. (2025-2029)**

ATTENDU QUE le protocole d'entente de services de dépannage routier entre la Ville de Bromont et 2849-4839 Québec inc. (Remorquage Boissonneault) vient à échéance le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et Remorquage des Cantons de l'Est inc. souhaite signer un protocole d'entente de services de dépannage routier d'une durée de cinq (5) ans, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029 (Protocole), et ce, conformément aux termes édictés dans le Protocole;

ATTENDU QUE ce Protocole a pour objectif de fournir des services de dépannage routier efficaces et sécuritaires requis par le Service de police de la Ville de Bromont et à préciser les modalités rattachées à l'exécution des services fournis par l'entreprise de dépannage routier Remorquage Cantons de l'Est inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal a préalablement pris connaissance dudit Protocole;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater madame Sophie Roy, directrice du service de police et de la Direction de la sécurité publique, ou en son absence, monsieur Mathieu Lacroix, capitaine à la surveillance du territoire, à finaliser et signer pour et au nom de la Ville de Bromont le Protocole et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-593

#### **APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR L'AJOUT ET LA RÉFECTION DE PRISES D'EAU BRUTE À LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX (CTE) (037-ST-P-24)**

ATTENDU QUE conformément aux articles 573.1.0.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système d'évaluation et de pondération des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent certaines règles;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit approuver les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères, lesquels sont intégrés à la grille d'évaluation;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation doit être approuvée par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'utilisation de la grille suivante d'évaluation et de pondération des soumissions à recevoir dans le cadre de l'appel d'offres pour l'élaboration de plans et devis pour l'ajout et la réfection de prises d'eau brute à la Centrale de traitement des eaux (CTE) (037-ST-P-24) :

<b>Critères</b>	<b>Poids</b>
Description et expérience de la firme	20
Expérience du chargé de projet	30
Équipe et relève du chargé de projet	30
Compréhension du mandat	20
Total	<b>100</b>

**ADOPTÉE**

### 2024-12-594

#### **APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER ET CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX, ENVIRONNEMENT ET GÉOTECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE ANDRÉ ET LE CHEMIN DES CARRIÈRES (001-GGP-P-25)**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE conformément aux articles 573.1.0.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système d'évaluation et de pondération des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent certaines règles;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit approuver les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères, lesquels sont intégrés à la grille d'évaluation;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation doit être approuvée par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'utilisation de la grille suivante d'évaluation et de pondération des soumissions à recevoir dans le cadre de l'appel d'offres pour la surveillance de chantier et contrôle qualité des matériaux, environnement et géotechnique des travaux de construction d'une conduite d'eau potable et d'égout sanitaire entre la rue André et le chemin des Carrières (001-GGP-P-25) :

Critères	Poids
Expérience de la firme et capacité de relève	20
Expérience de l'ingénieur-superviseur principal en civil	20
Expérience du technicien en génie civil	20
Expérience de l'équipe laboratoire	20
Compréhension du mandat	20
Total	100

ADOPTÉE

**N.M.**

**SUJET REPORTÉ | OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES ET D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE À SIXNAR CONSTRUCTION INC. POUR UN MONTANT DE 555 097,09 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (056-TP-P-24)**

**2024-12-595**

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES ANALYSES DE LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE BROMONT (2025-2027) À EUROFINES ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX CANADA INC. POUR UN MONTANT DE 52 868,25 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (135-ST-I-24)**

ATTENDU QU'il est requis de procéder aux analyses de laboratoire pour le contrôle de la qualité de l'eau potable et des eaux usées de la Ville de Bromont (2025-2027);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une (1) entreprise a déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres, soit :

Soumissionnaire(s)	Montant (taxes incluses) 2025-2027	Conformité
Eurofins Essais Environnementaux Canada inc.	60 785,27 \$	Oui

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de la soumission, la soumission de Eurofins Essais Environnementaux Canada inc. s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les analyses de laboratoire pour le contrôle de la qualité de l'eau potable et des eaux usées de la Ville de Bromont (2025-2027) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurofins Essais Environnementaux Canada inc., pour un montant de 52 868,25 \$, plus les taxes applicables, conformément aux documents d'appel d'offres.

De prévoir les montants payables pour les années 2025-2027 lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-596

#### **OCTROI DE CONTRAT POUR LES ANALYSES DE LABORATOIRE POUR LA TARIFICATION DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES DE LA VILLE DE BROMONT (2025- 27) À EUROFINES ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX CANADA INC. POUR UN MONTANT DE 42 874,80 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (136-ST-I-24)**

ATTENDU QU'il est requis de procéder aux analyses de laboratoire pour la tarification des eaux usées industrielles de la Ville de Bromont (2025-2027);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une (1) entreprise a déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres, soit :

<b>Soumissionnaire(s)</b>	<b>Montant (taxes incluses) 2025-2027</b>	<b>Conformité</b>
Eurofins Essais Environnementaux Canada inc.	49 295,30 \$	Oui
AGAT Laboratories LTD	N/A	Soumission non considérée. Dépôt de la soumission hors délais.

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de la soumission, la soumission de Eurofins Essais Environnementaux Canada inc. s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les analyses de laboratoire pour la tarification des eaux usées industrielles de la Ville de Bromont (2025-2027); au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurofins Essais Environnementaux Canada inc., pour un montant de 42 874,80 \$, plus les taxes applicables, conformément aux documents d'appel d'offres.

De prévoir les montants payables pour les années 2025-2027 lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-597

#### **OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SULFATE FERRIQUE POUR LA STATION D'ÉPURATION DE LA VILLE DE BROMONT (2025) À UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTD. POUR UN MONTANT DE 67 554 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (137-ST-I-24)**

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'achat de sulfate ferrique pour la station d'épuration de la Ville de Bromont (2025);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) entreprises, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'une (1) entreprise déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres, soit :

<b>Soumissionnaire(s)</b>	<b>Montant (taxes incluses) 2025</b>	<b>Conformité</b>
Univar Solutions Canada Ltd	77 670,21 \$	Oui

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de la soumission, la soumission de Univar Solutions Canada Ltd s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sulfate ferrique pour la station d'épuration de la Ville de Bromont (2025) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Univar Solutions Canada Ltd pour un montant de 67 554 \$, plus les taxes applicables, conformément aux documents d'appel d'offres.

De prévoir les montants payables pour l'année 2025 lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-598

#### **OCTROI DE CONTRAT EN GRÉ À GRÉ POUR LES SERVICES D'UN CONSULTANT EXTERNE AGISSANT À TITRE DE RESPONSABLE TECHNIQUE POUR LE ST-JOHN ET LA PLACE PUBLIQUE (2025) POUR UN MONTANT DE 98 805 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (131-SLC-G-24)**

ATTENDU QU'il est requis d'avoir les services d'un consultant externe agissant à titre de responsable technique pour Le St-John et la Place publique pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le Règlement 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont permet l'octroi d'un contrat en gré à gré et que le présent octroi est conforme aux dispositions dudit Règlement;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le formulaire a été dûment rempli et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité, ce contrat doit être autorisé par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat en gré à gré pour les services d'un consultant externe agissant à titre de responsable technique pour Le St-John et la Place publique à monsieur Stéphane Burelle pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour un montant de 98 805 \$, plus les taxes applicables.

De mandater madame Isabelle Valois à la Direction des relations avec la communauté et de l'expérience citoyenne à signer le formulaire, l'offre de services et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

De prévoir les montants payables pour l'année 2025 lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-599

#### **NON-OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES GÉNÉRATRICES (2025-2027) (103-TP-I-24)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, auprès de deux (2) entreprises, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) pour la réalisation des travaux d'entretien préventif et correctif des génératrices (2025-2027);

ATTENDU QU'une (1) entreprise a déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres soit:

Soumissionnaire(s)	Montant (taxes incluses)	Conformité
Gestion IMM-TECH inc.	230 271,93 \$	Oui

ATTENDU QUE le montant est trop élevé par rapport à l'estimation budgétaire de la Ville de Bromont;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), ce contrat ne peut être octroyé par un processus d'appel d'offres sur invitation et doit faire l'objet d'un appel d'offres public, car le montant est supérieur au seuil d'appel d'offres public;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne s'est engagée à accepter aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité envers les soumissionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De ne pas octroyer le contrat pour les travaux d'entretien préventif et correctif des génératrices (2025-2027) et d'annuler l'appel d'offres (103-TP-I-24).

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2024-12-600**

### **AUTORISATION DU PAIEMENT DE L'AVENANT NO 2 À ENGLOBE CORP. AU CONTRAT INITIAL POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LA NOUVELLE CASERNE POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 39 714,90 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (091-ST-G-23)**

ATTENDU QU'un contrat pour le contrôle des matériaux pour la nouvelle caserne a été octroyé en gré à gré à Englobe Corp. au montant de 52 427,20 \$, plus les taxes applicables, par la résolution 2023-06-035;

ATTENDU QUE des dépenses additionnelles au contrat initial et ne représentant pas, à ce jour, plus de dix pour cent (10 %) du prix du contrat initial ont été approuvées en cours d'exécution dudit contrat;

ATTENDU QUE Englobe Corp. a présenté l'avenant no 2, notamment pour la gestion des sols et le contrôle de matériaux, et que cet avenant représente des modifications accessoires au contrat initial pour un montant de 39 714,90 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le coût de l'ensemble des dépenses additionnelles au contrat initial, ci-incluant l'avenant no 2, représente plus de dix pour cent (10 %) du prix du contrat initial et porte le prix total du contrat révisé à 97 350,10 \$;

ATTENDU QUE le coût de l'ensemble des dépenses additionnelles au contrat initial, ci-incluant l'avenant no 2, est supérieur à la délégation du pouvoir de dépenser de la direction générale, comme prévu au Règlement numéro 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité;

ATTENDU QU'il est nécessaire de présenter un dossier décisionnel au conseil municipal pour faire approuver cet avenant;

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de l'avenant no 2 à Englobe Corp. au contrat initial pour le contrôle des matériaux pour la nouvelle caserne pour un montant maximal de 39 714,90 \$, plus les taxes applicables.

De mandater le directeur général de la Ville de Bromont à signer tout document afférent à la présente résolution.

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2024-12-601**

### **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC (CAR-2025)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont présente une demande à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics #CAR-2025, pour un achat regroupé de différents carburants en vrac (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens et meubles;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une ville s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diésels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si recité au long.

Que la Ville de Bromont joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de son organisation municipale.

Qu'un contrat d'une durée de trois (3) ans, sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

Que la Ville de Bromont confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Bromont accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

Que la Ville de Bromont s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

Que la Ville de Bromont s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

Que la Ville de Bromont reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

De prévoir les montants payables pour les années 2025-2028 lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

D'autoriser le directeur des Services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

## 2024-12-602

### **AMENDEMENT À L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET RPA RÉSIDENCE BROMONT S.E.C. POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE SUR LE LOT 6 355 251**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et RPA Résidence Bromont S.E.C. ont conclu une entente le 21 octobre 2019 en vue de l'achat d'un terrain pour l'agrandissement de la résidence pour personnes âgées exploitée par RPA Résidence Bromont S.E.C. situé à Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et RPA Résidence Bromont S.E.C ont signé un acte de vente pour la vente du lot 6 355 251 en date du 27 juillet 2020 pour une considération de 266 000 \$;

ATTENDU QUE cet acte de vente prévoyait, notamment, que l'agrandissement de la résidence devait être réalisé dans un délai de 36 mois de sa conclusion;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et RPA Résidence Bromont S.E.C souhaitent prolonger ce délai jusqu'en septembre 2027 en raison des enjeux invoqués dans la demande;

ATTENDU QUE les termes de l'acte de vente notarié devront être modifiés en conséquence, aux frais de RPA Résidence Bromont SEC;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la conclusion d'un réaménagement de l'acte de vente initial afin de prolonger le délai de réalisation des travaux d'agrandissement de la résidence actuelle jusqu'en septembre 2027.

De mandater le maire et le greffier pour signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, cette modification de l'acte de vente.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-603

#### NOMINATION DU MEMBRE DU COMITÉ DE TOPONYMIE (2025-2026)

ATTENDU le Comité de toponymie;

ATTENDU QUE le mandat de membre citoyen du Comité de toponymie vient à terme le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE pour pourvoir au poste de membre citoyen, un appel de candidatures a été publié afin de permettre aux résident(e)s bromontois(e)s intéressé(e)s de déposer leur candidature;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer le membre du Comité de toponymie par résolution du conseil municipal, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le poste de membre citoyen du Comité de toponymie soit pourvu par la nomination de monsieur Charles Leblond, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.

De remercier monsieur Roger Quintin pour son travail au sein du Comité de toponymie et saluer son implication dans la vie citoyenne.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

#### DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2024

### 2024-12-604

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 12 NOVEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2024.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-605**

#### **APPROBATION DE PLANS EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :**

- 2024-30194 : INSTALLATION DE 2 ENSEIGNES AU 82-H-101, BOULEVARD DE BROMONT**
- 2024-30203 : MODIFICATION D'UN STATIONNEMENT AU 220-2, CHEMIN DE MISSISQUOI**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié ces demandes et considère qu'elles respectent les objectifs et critères du règlement;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter sans condition ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter sans condition, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tous les projets énumérés en titre.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-606**

#### **2024-30052 : RÉVISION : DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « SOINS DE SANTÉ » AU 8-101, BOULEVARD DE BROMONT – VISIQUE**

---

**Aucune intervention au sens de l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

---

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des 2 pétitions déposées au conseil municipal ainsi que de la lettre datée du 6 novembre qui détaille le pourcentage d'occupation des locaux et les revenus associés à la vente au détail de l'entreprise;

ATTENDU QUE le CCU a révisé le dossier en fonction des nouvelles données;

ATTENDU QUE le CCU considère que la demande répond aux critères et objectifs du règlement relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ SIMPLE

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter la demande d'usage conditionnel visant à permettre l'usage « Soins de santé » au 8-101, boulevard de Bromont – Visique.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

---  
**LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX PAR LE CONSEILLER JACQUES LAPENSÉE.**  
---

Les conseillers expliquent les raisons motivant leur vote.

Proposition : Êtes-vous POUR ou CONTRE l'acceptation de la demande d'usage conditionnel afin de permettre l'usage « Soins de santé » au 8-101, boulevard de Bromont – Visique. Veuillez répondre POUR ou CONTRE.

VOTE POUR : TATIANA CONTRERAS (District no1), MICHEL BILODEAU (District no3), NICOLAS ROBILLARD (District no5) et JOCELYNE CORBEIL (District no6).

VOTE CONTRE : CLAIRE MAILHOT (District no2) et JACQUES LAPENSÉE (District no4).

La proposition est adoptée à la majorité simple.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-607**

#### **2024-30209 : APPROBATION DU PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE 4 DU PROJET FAUBOURG 1792, RUE DU FAUBOURG**

ATTENDU QUE cette demande vise à approuver la typologie et l'implantation des bâtiments dans la phase 4 du projet Faubourg 1792;

ATTENDU QUE l'architecture des bâtiments et l'aménagement paysager des terrains seront présentés dans une demande subséquente;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est favorable à la plantation d'arbres et à l'aménagement paysager au centre du cul-de-sac de la rue projetée;

ATTENDU QUE le CCU est favorable à la densité et à la typologie du projet;

ATTENDU QUE le CCU considère que cette demande répond aux critères et objectifs du règlement relatif aux PIIA;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan directeur d'aménagement de la phase 4 du projet Faubourg 1792, préparé par Humà Design + Architecture, daté du mois de novembre 2024.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-608**

#### **2024-30193 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT LA RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT ET L'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT AU 125, RUE D'ADAMSVILLE – ÉCOLE ST-VINCENT-FERRIER**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que les travaux de rénovation extérieure du bâtiment et l'agrandissement du stationnement respectent les critères et objectifs du règlement relatif aux PIIA;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le CCU considère qu'il est important de conserver les deux (2) arbres dans l'allée de circulation qui mène au stationnement et qu'il existe d'autres moyens de sécuriser le site pour éviter les collisions avec le bâtiment;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le dossier de présentation préparé par Bilodeau Baril Leeming Architectes, daté d'octobre 2024, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la rénovation extérieure du bâtiment et l'agrandissement du stationnement au 125, rue d'Adamsville – École St-Vincent-Ferrier.

D'aviser le requérant que le conseil s'oppose à l'abattage des deux arbres dans l'allée d'accès.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-609

#### **2024-30185 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 26, RUE SMITH**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que pour mieux s'intégrer aux résidences dans le voisinage, la résidence pourrait être surélevée en évitant la construction des margelles pour les fenêtres au sous-sol;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Kevin Migué, daté du 25 septembre 2024, les plans de bâtiment préparés par la technologue en architecture Mélanie Sylvain, datés du 20 août 2024, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 26, rue Smith.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-610

#### **2024-30190 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE (ABRI D'AUTO) DANS LA COUR AVANT, À UNE DISTANCE MINIMALE DE 10 M DE LA LIGNE DE RUE AU LIEU DE 15 M MINIMUM, TEL QUE STIPULÉ À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, ANNEXE C DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU 450, CHEMIN DU LAC-GALE, LOT 2 929 200, ZONE P1F-06, DISTRICT LAC-BROMONT**

---

**Aucune intervention au sens de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.**

---

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que le site choisi pour la construction de cet abri est celui qui a le moins d'impact sur l'environnement;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le site choisi est déjà déboisé et que la construction à cet endroit permet de préserver des arbres centenaires;

ATTENDU QUE l'application de la norme cause un préjudice au requérant;

ATTENDU QUE le CCU considère que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter la demande visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (abri d'auto) dans la cour avant, à une distance minimale de 10 m de la ligne de rue au lieu de 15 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage au 450, chemin du Lac-Gale, lot 2 929 200, zone P1F-06, district Lac-Bromont.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-611**

#### **2024-30206 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE (ABRI D'AUTO) AU 450, CHEMIN DU LAC-GALE**

ATTENDU QUE le revêtement en bardeau de bois naturel de l'abri respecte l'aire de paysage de la zone;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que l'abri respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Kevin Migué, daté du 30 septembre 2024, les plans de bâtiment datés du 30 juin 2024, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'un bâtiment accessoire (abri d'auto) au 450, chemin du Lac-Gale.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-612**

#### **2024-30201 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE SUR UN SITE EN PARTIE EN PENTE FORTE, OÙ 34 % DU TERRAIN SERA CONSERVÉ À L'ÉTAT NATUREL AU LIEU DE 40 % MINIMUM, TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 185.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2027, AU 107, RUE DE VERCHÈRES, LOT 4 827 671, ZONE P4M-08, DISTRICT MONT-SOLEIL**

---  
Aucune intervention au sens de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.  
---



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que le projet de construction pourrait être revu et inclure une partie sur pieux ou en porte-à-faux pour respecter cette norme;

ATTENDU QUE l'application de la norme ne cause pas de préjudice au requérant;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil de refuser la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et de refuser la demande visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur un site en partie en pente forte, où 34 % du terrain sera conservé à l'état naturel au lieu de 40 % minimum, tel que stipulé à l'article 185.1 du règlement de zonage 1037-2027, au 107, rue de Verchères, lot 4 827 671, zone P4M-08, district Mont-Soleil.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-613

**2024-30205 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE EN COUR AVANT MALGRÉ L'INTERDICTION PRÉVUE AU TABLEAU DE L'ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, AU 55, RUE ENRIGHT, LOT 5 088 500, ZONE P3M-04, DISTRICT LAC-BROMONT**

---

**Aucune intervention au sens de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.**

---

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que le site choisi pour l'installation de la génératrice est celui qui est le moins visible à partir de la rue;

ATTENDU QUE la génératrice sera séparée visuellement de la rue par un talus et une bande boisée d'au moins 10 m;

ATTENDU QUE l'application de la norme cause un préjudice au requérant;

ATTENDU QUE le CCU considère que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter la demande visant à permettre l'installation d'une génératrice en cour avant malgré l'interdiction prévue au tableau de l'article 11 du règlement de zonage 1037-2017, au 55, rue Enright, lot 5 088 500, zone P3M-04, district Lac-Bromont.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-614

**2024-30208 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 261, RUE DES AMANDIERS**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que pour mieux s'intégrer au voisinage, le revêtement extérieur de la résidence devrait être horizontal plutôt que vertical;

ATTENDU QUE le CCU considère qu'à part cet aspect, la demande répond aux critères et objectifs du règlement relatif aux PIIA;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande sous condition;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Kevin Migué, daté du 1<sup>er</sup> août 2024, les plans de bâtiment préparés par le technologue en architecture Martin Y. Caron, datés du 24 octobre 2024, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 261, rue des Amandiers conditionnellement au point suivant :

- Le revêtement extérieur de la résidence doit être remplacé par un revêtement horizontal.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-615

#### **2024-30210 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE JUMELÉE SUR LE LOT 6 618 455, RUE DE L'OPALE**

ATTENDU QUE la résidence unifamiliale jumelée sera construite sur un lot de coin et que la façade latérale sera située à un minimum de 4,5 m de la rue;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que cette modification est mineure et qu'elle respecte le plan directeur d'aménagement déjà approuvé;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la modification du plan directeur d'aménagement tel que montré au document préparé par l'urbaniste Luc Bougie, daté du 6 novembre 2024, permettant la construction d'une résidence unifamiliale jumelée sur le lot 6 618 455, rue de l'Opale.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-616

#### **2024-30211 : APPROBATION DE PLANS – DEMANDE VISANT LA CONSTRUCTION DE 8 RÉSIDENCES UNIFAMILIALES JUMELÉES DANS LA PHASE 1B DU PROJET SAMARA, RUE SAMARA**

ATTENDU QUE le modèle de résidence unifamiliale jumelée choisi est similaire aux résidences déjà construites sur la rue de l'Écurie;

ATTENDU QUE pour mieux s'intégrer au secteur, le plan du modèle 4V1, au 72 et 74 rue Samara devrait être modifié de manière à enlever les fenêtres au-dessus des portes de garage et de les incorporer dans la porte, comme pour les modèles déjà approuvés;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure sera nécessaire si des murs de soutènement sont construits à moins de 50 cm des lignes arrière ou latérale;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'accepter la demande sous condition;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le document de présentation préparé par la technologue Marie-Josée Lafrance, daté du 2 octobre, permettant la construction de 8 résidences unifamiliales jumelées sur la rue Samara, conditionnellement au point suivant :

- Que les fenêtres au-dessus des portes de garage du modèle 4V1, au 72 et 74 rue Samara soient incorporées aux portes de garage plutôt qu'au bâtiment.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-617**

#### **MODIFICATION DE LA DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) NUMÉRO 444059, AFIN D'ALIÉNER ET D'UTILISER À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE, DES PARTIES DU LOT 6 085 097, CHEMIN PERREAULT**

ATTENDU QUE madame Lina Mandréa Pelletier et monsieur Régis Pelletier ont déposé une demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'aliéner et d'utiliser à des fins autres qu'agricole, des parties du lot 6 085 097;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà donné deux avis sur le projet dans la résolution 2024-03-144 adoptée le 11 mars 2024 et 2024-05-253 adoptée le 6 mai 2024;

ATTENDU QUE les requérants ont à nouveau apporté des modifications à leur demande;

ATTENDU QUE les modifications apportées au projet sont montrées au plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Émilie Martin-Ouellet, minute 4629 daté du premier novembre 2024;

ATTENDU QUE les requérants ont réduit de 4 502,6 m<sup>2</sup>, la superficie qui serait utilisée à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE les requérants ont soumis un rapport, préparé par un ingénieur forestier, qui conclut que cette demande aurait peu d'impact sur la production acéricole globale;

ATTENDU QUE la classe des sols de la superficie concernée par la demande présente des limitations sérieuses à la production agricole;

ATTENDU QUE la CPTAQ a déjà accepté des lots ayant la même profondeur au nord de l'îlot déstructuré;

ATTENDU QUE certaines parcelles visées par cette demande sont déjà utilisées à des fins autres que l'agriculture et l'autorisation viendrait régulariser l'occupation des lieux;

ATTENDU QUE les superficies des nouveaux lots se rapprocheraient de 5 000 m<sup>2</sup>, ce qui est la superficie normalement autorisée à des fins autres que l'agriculture par la CPTAQ;

ATTENDU QUE l'ajout de ces espaces permettrait d'éventuelles relocalisations d'éléments épurateurs des eaux usées;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE la propriété visée par cette demande n'est pas située dans une affectation agricole dynamique;

ATTENDU QUE cette demande aurait peu d'impact pour la vocation agricole de cette propriété;

ATTENDU QUE ces modifications sont conformes à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De recommander à la CPTAQ d'accepter l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricole des parcelles et lots identifiés au plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Émilie Martin-Ouellet, minute 4629 daté du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-618

#### CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS POUR LE PROJET SOULANGES, LOT 6 649 706

ATTENDU QU'une première demande de permis de lotissement a été déposée pour le projet résidentiel Soulanges le 17 septembre dernier;

ATTENDU QUE le conseil a exigé, dans la résolution 2024-10-505, que la contribution pour les six (6) premiers lots soit monétaire et équivalente à dix pourcent (10 %) de la valeur des terrains;

ATTENDU QUE le conseil avait reporté la contribution exigible pour le lot 6 649 706 et qu'une entente a été signée à cet effet;

ATTENDU QUE le conseil souhaite déterminer la contribution exigible pour le lot 6 649 706;

ATTENDU QUE le conseil accepte comme contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, un terrain qui servira de parc pour les résidents du secteur, un sentier en site propre, une zone de conservation et un lot vacant en bordure de la rivière Yamaska;

ATTENDU QUE la superficie totale de ces terrains est d'environ 96 255 m<sup>2</sup> et représente plus de 55 % du lot 6 649 706;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'exiger comme contribution pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels pour la subdivision du lot 6 649 706 du projet Soulanges les terrains suivants :

- Une zone de conservation en bordure de la rivière Yamaska d'une superficie de 89 420,8 m<sup>2</sup>;
- Le lot 2 928 916 d'une superficie de 1 913,7 m<sup>2</sup> en bordure de la rivière Yamaska;
- Un parc d'une superficie d'environ 2 997 m<sup>2</sup> dans la phase 4 du projet;
- Un sentier en site propre d'une superficie d'environ 1 131 m<sup>2</sup>;
- Une surlargeur d'emprise d'une superficie d'environ 815 m<sup>2</sup> pour l'aménagement d'un sentier en site propre.

Ces terrains sont montrés au plan daté du 28 octobre 2024 préparé par l'urbaniste Luc Bougie.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2024-12-619**

**2024-30133 : RÉVISION : APPROBATION DE PLANS – MODIFICATION DU  
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR POUR UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE  
SITUÉE AU 44, CARRÉ DES PIONNIÈRES**

ATTENDU QUE le requérant a présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU), des esquisses et croquis qui montrent les murs latéraux de la résidence unifamiliale avec un mélange de bois et d'acier corrugué qui respecte le guide architectural accepté par le conseil;

ATTENDU QUE le conseil a déjà accepté pour certains modèles de résidences, des murs latéraux faits à 100% d'acier corrugué;

ATTENDU QUE le CCU considère que ce changement est mineur et n'aura pas d'impact sur la qualité du projet;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents déposés en soutien à la demande, permettant l'utilisation de l'acier corrugué sur l'entièreté des murs latéraux de la nouvelle résidence unifamiliale isolée située au 44, carré des Pionnières.

**ADOPTÉE**

**2024-12-620**

**2024-30181: DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LA  
CONSTRUCTION D'UN DUPLEX SUR LE LOT 4 104 658, ZONE P4P-27, RUE DES  
SKIEURS**

ATTENDU QU'une demande de changement de zonage a été reçue le 22 août 2024 pour permettre la construction d'un duplex sur le lot 4 104 658, rue des Skieurs;

ATTENDU QUE le terrain visé par cette demande est le dernier terrain vacant dans le projet du Carré des Pins;

ATTENDU QUE le Carré des Pins est situé dans une zone assez homogène où l'on retrouve 42 résidences unifamiliales isolées, 70 résidences unifamiliales jumelées et 4 résidences multifamiliales de 6 logements;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage permet déjà l'aménagement d'un logement d'appoint, dans une résidence unifamiliale isolée, d'une superficie maximale de 40 % de la superficie totale de plancher du bâtiment sans excéder 90 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il n'est pas opportun de changer le règlement de zonage à ce stade-ci du développement et pour le dernier terrain vacant dans le quartier;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est tout à fait logique de développer ce terrain tel que prévu au plan d'ensemble d'origine;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

De refuser la demande de changement de zonage afin de permettre la construction d'un duplex sur le lot 4 104 658, rue des Skieurs.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-621**

#### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) AYANT LES SIÈGES NUMÉROS 3, 4 ET 5 ET DU PRÉSIDENT**

ATTENDU QUE les mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ayant les sièges numéro 3, 4 et 5 sont arrivés à terme;

ATTENDU QUE leurs mandats peuvent être renouvelés pour une autre période de deux (2) ans;

ATTENDU QUE les membres du CCU sont nommés par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE dans un esprit de transparence, le conseil municipal a demandé qu'un avis public soit publié afin de permettre aux résidents intéressés de déposer leur candidature;

ATTENDU QUE le conseil doit nommer un président pour la prochaine période de douze (12) mois;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le siège numéro 3 du CCU soit comblé par la nomination de madame Marie-Claude Bouvier, du 2 décembre 2024 au 30 novembre 2026.

Que le siège numéro 4 du CCU soit comblé par la nomination de monsieur Pierre Malo, du 2 décembre 2024 au 30 novembre 2026.

Que le siège numéro 5 du CCU soit comblé par la nomination de madame Mélanie Daigle, du 2 décembre 2024 au 30 novembre 2026.

Que monsieur Pierre Malo soit nommé président du CCU jusqu'au 30 novembre 2025.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-622**

#### **AMENDEMENT AU PLAN DE GOUVERNANCE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU l'adoption du Plan de gouvernance de la Ville de Bromont par la résolution 2024-02-251;

ATTENDU qu'il est souhaitable d'amender ledit Plan de gouvernance, tel qu'amendé, afin de prévoir ces modifications et/ou ajouts dans les comités et commissions suivantes :

##### Comité consultatif PFM-MADA (CCPFM-MADA)

- De remplacer le nom du « Comité consultatif PFM-MADA (CCPFM-MADA) » par « Comité de suivi de la politique familiale municipale, Municipalité amie des aînés et des saines habitudes de vie (PFM-MADA-SHV) » et la composition du groupe de travail composé des membres, conformément à la résolution 2024-06-296;

##### Commission de l'environnement et développement durable (CEDD)

- D'ajouter un(e) représentant(e) de la Société de développement économique de Bromont (SODEB) au groupe de travail;
- De retirer les mentions à l'aménagement du territoire;
- D'amender les mandats spécifiques prévus;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- De réduire la fréquence des rencontres à quatre fois par année;

### Commission sur les transports et les déplacements durables (CTDD)

- De réduire la fréquence des rencontres à quatre fois par année;

### Commission du vivre-ensemble (CVE)

- D'ajouter un(e) représentant(e) de la Ville de Bromont de la direction du développement économique touristique au groupe de travail;
- D'amender les mandats spécifiques prévus;
- De réduire la fréquence des rencontres à quatre fois par année;

### Commission grands projets et gestion d'actifs (CGPGA)

- De réduire la fréquence des rencontres à quatre fois par année;

### Commission de la gestion et du développement du territoire (CGDT)

- De créer la « Commission de la gestion et du développement du territoire (CGDT) », sa composition, son mandat général, ses mandats spécifiques et la fréquence des rencontres.

IL EST PROPOSÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender le Plan de gouvernance de la Ville de Bromont, tel qu'amendé, comme précité ci-haut.

**ADOPTÉE**

**2024-12-623**

### **ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE COMITÉS DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se donne pour mission l'amélioration continue des services à sa population et la prospérité de la collectivité, tout en préservant l'équilibre entre son environnement naturel, le développement de ses secteurs économiques et le bien-être de ses citoyens;

ATTENDU QUE les membres de comités sont nommés par les membres du conseil municipal dans le but d'étudier les dossiers qui leur sont soumis et de faire une ou des recommandations au conseil municipal avant la prise de décision;

ATTENDU QUE la nomination des membres et leur maintien en fonction reposent sur la confiance mutuelle qui existe entre les membres de comités et les membres du conseil municipal de même que sur le respect des règles et directives contenues dans le présent Code d'éthique et de déontologie des membres de comités de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont préalablement pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres de comités de la Ville de Bromont, lequel Code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Code d'éthique et de déontologie des membres de comités de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2024-12-624**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DROIT DE PASSAGE ET D'USAGE  
DES SENTIERS POUR LA RANDONNÉE ALPINE ENTRE LA VILLE DE BROMONT,  
BROMONT, MONTAGNE D'EXPÉRIENCES (BME) ET LES AMIS DES SENTIERS DE  
BROMONT (2024-2025)**

ATTENDU le projet d'entente concernant l'usage des sentiers pour la randonnée alpine entre la Ville de Bromont, Bromont, montagne d'expériences (BME) et les Amis des sentiers de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le directeur général et le greffier de la Ville de Bromont pour finaliser, au besoin, et signer l'entente concernant l'usage des sentiers pour la randonnée alpine entre la Ville de Bromont, BME et les Amis des sentiers de Bromont (2024-2025).

**ADOPTÉE**

**2024-12-625**

**DÉNONCIATION AU MINISTÈRE DU TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE  
(MTMD) EN LIEN AVEC UNE PROBLÉMATIQUE CONCERNANT LE CAMIONNAGE SUR  
LES CHEMINS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'il a été porté à l'attention du Conseil de la MRC Brome-Missisquoi qu'en raison de la réfection d'un pont à Bedford, le ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) exige des détours excessifs pour le camionnage dans la région, soit plus de 50 kilomètres;

ATTENDU QUE cette situation n'est pas acceptable, en ce qu'elle a un impact négatif sur l'environnement, sur le temps de transport et sur l'économie;

ATTENDU QUE certains camionneurs empruntent des chemins municipaux afin de réduire la longueur du détour proposé, mettant ainsi à risque la sécurité de piétons, de cyclistes, d'automobilistes et détériorant des infrastructures municipales;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de pouvoir régler cette situation, notamment en négociant les modalités d'utilisation des chemins municipaux pour réduire les détours, et en acceptant d'assumer les frais de reconstruction des chemins municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la municipalité de Bedford à demander au MTMD d'agir afin de régulariser la situation, notamment en évitant les détours excessifs pour le camionnage, ainsi qu'en engageant une conversation avec les municipalités concernées à ce sujet.

De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre Isabelle Charest, députée provinciale de Brome-Missisquoi, ainsi qu'à la MRC de Brome-Missisquoi pour appui.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2024-12-626**

### **APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA MRC DE BROME-MISSISQUOI VISANT À FOURNIR ET EXPLOITER UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF (2025)**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet Laboratoire d'innovation en mobilité intelligente territoriale (LI-MIT), la MRC de Brome-Missisquoi a obtenu l'autorisation de lancer des démarches en vue de la mise en place de projet pilote en matière de transport collectif dans la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE ce projet contribuera à améliorer la mobilité des citoyens et à réduire l'empreinte environnementale des transports sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE ce projet permettra de grandement bonifier l'offre de services de transport collectif sur le territoire bromontois;

ATTENDU QUE le présent projet vise la fourniture d'un service de transport en commun sur le territoire de la Ville de Bromont, lequel sera assumé par un transporteur contractuellement lié à la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont bénéficiera d'une subvention de 300 000 \$ de la MRC de Brome-Missisquoi, en complément d'une contribution financière de 50 000 \$ de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et la MRC de Brome-Missisquoi désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) pour conclure une entente intermunicipale;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu au préalable copie de ladite entente intermunicipale et sont favorables à la signature;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Bromont et la MRC de Brome-Missisquoi visant à fournir et exploiter un service municipal de transport collectif.

De mandater le maire et le directeur général de la Ville de Bromont à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'entente intermunicipale.

De prévoir les montants payables pour l'année 2025 lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### **DÉPÔT DE LA LISTE D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les embauches de salariés syndiqués effectués conformément à l'article 3.1 du Règlement 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité.

**2024-12-627**

### **ADOPTION DE LA GRILLE DES SALAIRES ÉTUDIANTS, CAMPS DE JOUR ET PLAGE 2025**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le conseil municipal doit approuver les salaires non conventionnés et/ou non contractuels;

ATTENDU QUE la grille est conforme aux normes de gouvernance et de saine gestion des ressources financières tout en tenant compte du marché;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter de la grille des salaires étudiants, camps de jour et plages - 2025, tel que proposée en annexe.

D'autoriser le directeur des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-628**

#### **CONFIRMATION AU POSTE À DURÉE INDÉTERMINÉE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE/ADJOINT ADMINISTRATIF À LA DIRECTION GÉNÉRALE, DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE madame Marianne Dion occupe le poste d'adjointe administrative/adjoint administratif à la direction générale, Direction générale, depuis le 20 novembre 2023;

ATTENDU QUE la période d'essai de douze (12) mois de madame Marianne Dion s'est terminée le 20 novembre 2024;

ATTENDU QUE l'évaluation de la période d'essai a été effectuée le 24 octobre 2024 par monsieur Francis Dorion, directeur général;

ATTENDU QUE le poste d'adjointe administrative/adjoint administratif à la direction générale, Direction générale, fait partie intégrante de la structure permanente des employés-cadres de la Ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer madame Marianne Dion au poste à durée indéterminée d'adjointe administrative/adjoint administratif à la direction générale, Direction générale, à compter du 20 novembre 2024.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-629**

#### **CONFIRMATION AU POSTE À DURÉE DÉTERMINÉE DE CHARGÉE/CHARGÉ DE PROJET BÂTIMENTS, DIRECTION GESTION DES ACTIFS ET GRANDS PROJETS**

ATTENDU QUE monsieur Jean-Philippe Proteau occupe le poste à durée déterminée de chargée/chargé de projet bâtiments, Direction gestion des actifs et grands projets, depuis le 20 novembre 2023;

ATTENDU QUE la période d'essai de douze (12) mois de monsieur Jean-Philippe Proteau s'est terminée le 20 novembre 2024;

ATTENDU QUE l'évaluation de la période d'essai a été effectuée le 30 octobre 2024 par monsieur Steve Médou, directeur gestion des actifs et grands projets;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le poste de chargée/chargé de projet bâtiments, Direction gestion des actifs et grands projets, fait partie intégrante de la structure permanente des employés-cadres de la Ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer monsieur Jean-Philippe Proteau au poste à durée déterminée de chargée/chargé de projet bâtiments, Direction gestion des actifs et grands projets, et ce, jusqu'au 20 novembre 2027.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-630

#### **NOMINATION AU POSTE À DURÉE INDÉTERMINÉE DE CHEFFE/CHEF DE DIVISION COMPTABILITÉ ET TRÉSORIÈRE ADJOINTE/TRÉSORIER ADJOINT, DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU SOUTIEN À L'ORGANISATION**

ATTENDU QUE le poste de trésorière adjointe/trésorier adjoint, occupé par madame Hélène Duguay, sera aboli avec l'entrée en vigueur de la nouvelle structure des emplois-cadres de la Ville de Bromont, le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

ATTENDU QUE le poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division comptabilité et trésorière adjointe/trésorier adjoint, sera créé avec l'adoption de cette nouvelle structure;

ATTENDU QU'il est recommandé de nommer madame Hélène Duguay à ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Hélène Duguay au poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division comptabilité et trésorière adjointe/trésorier adjoint, Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Que ledit poste soit assujéti à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont en vigueur.

D'approuver le contrat de travail de madame Hélène Duguay, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-631

#### **NOMINATION AU POSTE À DURÉE INDÉTERMINÉE DE CHEFFE/CHEF DE DIVISION TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION, DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET SOUTIEN À L'ORGANISATION**

ATTENDU QUE le poste de coordonnatrice/coordonnateur technologie de l'information, occupé par monsieur Danny Riendeau, sera aboli avec l'entrée en vigueur de la nouvelle structure des emplois-cadres de la Ville de Bromont, le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

ATTENDU QUE le poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division technologie de l'information sera créé avec l'adoption de cette nouvelle structure;

ATTENDU QU'il est recommandé de nommer monsieur Danny Riendeau à ce poste;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Danny Riendeau au poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division technologie de l'information, Direction des services administratifs et soutien à l'organisation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Que ledit poste soit assujéti à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont en vigueur.

D'approuver le contrat de travail de monsieur Danny Riendeau, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-632**

#### **NOMINATION AU POSTE À DURÉE INDÉTERMINÉE DE CHEFFE/CHEF DE DIVISION GREFFE ET GREFFIÈRE ADJOINTE/GREFFIER ADJOINT, DIRECTION DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU QUE le poste de greffière adjointe/greffier adjoint, occupé par madame Marie-Pier Therrien, sera aboli avec l'entrée en vigueur de la nouvelle structure des emplois-cadres de la Ville de Bromont, le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

ATTENDU QUE le poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division greffe et greffière adjointe/greffier adjoint, sera créé avec l'adoption de cette nouvelle structure;

ATTENDU QU'il est recommandé de nommer madame Marie-Pier Therrien à ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Marie-Pier Therrien au poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division greffe et greffière adjointe/greffier adjoint, Direction du service du greffe et des affaires juridiques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Que ledit poste soit assujéti à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont en vigueur.

D'approuver le contrat de travail de madame Marie-Pier Therrien, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

### **2024-12-633**

#### **NOMINATION AU POSTE À DURÉE INDÉTERMINÉE DE CHEFFE/CHEF DE DIVISION CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE, DIRECTION RELATION AVEC LA COMMUNAUTÉ ET EXPÉRIENCE CITOYENNE**

ATTENDU QUE le poste de coordonnatrice/coordonnateur culture et vie communautaire, occupé par madame Ève Panneton, sera aboli avec l'entrée en vigueur de la nouvelle structure des emplois-cadres de la Ville de Bromont, le 1<sup>er</sup> janvier 2025;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division culture et vie communautaire sera créé avec l'adoption de cette nouvelle structure;

ATTENDU QU'il est recommandé de nommer madame Ève Panneton à ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Ève Panneton au poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division culture et vie communautaire, Direction relation avec la communauté et expérience citoyenne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Que ledit poste soit assujéti à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont en vigueur.

D'approuver le contrat de travail de madame Ève Panneton, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

### 2024-12-634

#### **NOMINATION AU POSTE À DURÉE INDÉTERMINÉE DE CHEFFE/CHEF DE DIVISION SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS, DIRECTION RELATION AVEC LA COMMUNAUTÉ ET EXPÉRIENCE CITOYENNE**

ATTENDU QUE le poste de coordonnatrice/coordonnateur sports, loisirs et plein air, occupé par monsieur Laurent Bédard, sera aboli avec l'entrée en vigueur de la nouvelle structure des emplois-cadres de la Ville de Bromont, le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

ATTENDU QUE le poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division sports, loisirs et événements, sera créé avec l'adoption de cette nouvelle structure;

ATTENDU QU'il est recommandé de nommer monsieur Laurent Bédard à ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Laurent Bédard au poste à durée indéterminée de cheffe/chef de division sports, loisirs et événements, Direction relation avec la communauté et expérience citoyenne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Que ledit poste soit assujéti à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont en vigueur.

D'approuver le contrat de travail de monsieur Laurent Bédard, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

#### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**N.M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 432E ASSEMBLÉE DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE  
RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST, TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2024**

**N.M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 433E ASSEMBLÉE DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE  
RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST, TENUE LE 7 NOVEMBRE 2024**

**N.M.**

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Six (6) personnes se prévalent de la deuxième période de questions et font une intervention sur les sujets suivants :

Monsieur Jean-François Rousseau :

- Monsieur s'oppose à la construction de 111 logements abordables à Adamsville. Ce dernier questionne le conseil municipal sur cet élément : outre le besoin de logements abordables, sur quels autres critères le conseil municipal se repose-t-il pour justifier l'implantation d'un tel projet d'envergure ?

Monsieur Patrick Métivier :

- En lien avec la Loi 31, monsieur souhaite savoir si le conseil municipal entend utiliser les *superpouvoirs* qui y sont prévus, et ce, afin de passer outre toute consultation citoyenne et/ou tenue de registre (conformément à la Loi 31) en lien avec le projet de construction de 111 logements abordables à Adamsville.

Madame Michelle Champagne :

- Questionnement sur le Règlement d'emprunt 1151-2024 : Est-ce un règlement sectoriel ou à l'ensemble ?

Madame Lina Mandria :

- En lien avec la Loi 31, comment la Ville entend aborder son plan d'urbanisme et l'enjeu de la densification ?

Monsieur Patrick Métivier :

- Monsieur souhaite obtenir le nombre de permis industriels – statistiques. (la greffière adjointe lui demande de faire une demande d'accès sur le site Internet de la Ville).

Monsieur Luc Bougie :

- Monsieur souhaite savoir comment la Ville procède pour établir un montant de 10 millions \$ en 2025 financé par le Règlement des redevances. En d'autres termes, comment déterminer quelle part relative du financement des infrastructures est attribuable au Règlement de redevances.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Monsieur Léon Barrière (par courriel) :

- Questionnement sur le cheminement de la réflexion de la Ville sur le fait d'envisager la création d'un OBNL responsable de la planification et de la gestion de la programmation du St-John.

Monsieur Luc Bougie :

- Questionnement sur l'interaction entre l'effet de gel pour les projets promoteurs et la gestion/collecte des redevances en vertu du Règlement de redevances.

**2024-12-635**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 21h35.

**ADOPTÉE**

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 13 janvier 2025.

\_\_\_\_\_  
LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE